

# COMMUNE DE BOIGNEVILLE

(Essonne)

# CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(AGENDA 21 Local, Programme 2)

2016 - 2019

### Sommaire

Avant-propos		
Le concept de Développement Durable	page	3
Le contexte au niveau national	page	
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page	
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement		
Durable	page	7
L'Agenda 21 de Boigneville: un projet global de territoire		
Fiche de présentation de la commune de Boigneville	page	9
Le mot du maire	page	
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	page	
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de	1 0	
gouvernance pour élaborer son Agenda 21	page	15
Le diagnostic territorial		
Finalité 1	page	20
Finalité 2	page	
Finalité 3	page	
Finalité 4	page	
Finalité 5	page	
Bilan du programme 1 (2011-2014)	page	70
Plan d'actions 2016-2019		
Les axes stratégiques	page	71
Le programme d'actions	page	
Transversalité du programme d'actions		
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page	110
Transversalité avec tous les acteurs	page	110
Renouvellement du programme d'actions	page	111
Localisation des actions sur le territoire	page	112
Un aperçu de la commune	page	114
Annexes	page	118



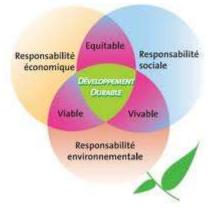
#### **Avant-propos**

### Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement viable, socialement équitable et écologiquement vivable.

La **démocratie participative**, l'accès à l'information et la transparence sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



#### Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation,



Source: http://www.developpement-durable.gouv.fr

publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ► Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- ► La gouvernance



- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
  - La santé publique, la prévention et la gestion des risques
  - La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020. La SNTEDD repose sur trois piliers:

#### -Définir une vision à l'horizon 2020 :

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

#### -Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

#### -Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie



positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

### Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

#### Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte



l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de

la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

#### Outils de gestion du territoire

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050);
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."

<u>Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)</u>: Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable



(PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

\*Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

<u>Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</u>: Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement

durable. La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi. Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et



prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».

<u>La revitalisation des centres bourgs</u>: La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant....), économique (maintien d'une économies locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux....), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux....) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

# L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

#### **Définition**

**L'agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des 5 finalités et des 5 éléments de démarche du cadre de référence ministériel :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
1. Lutte contre le changement climatique et	1. Participation de la population et des acteurs
protection de l'atmosphère	2. Organisation du pilotage du projet
2. Préservation de la biodiversité, protection des 3. Transversalité de la démarche	
milieux et des ressources	<b>4.</b> Evaluation
<b>3.</b> Epanouissement de tous les êtres humains	5. Stratégie d'amélioration continue
<b>4.</b> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et	
entre générations	
5. Dynamique de développement suivant des modes	
de production et de consommation responsables	

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

# **Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités**

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

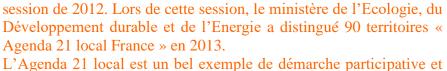
L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

La commune de Boigneville a décidé le 12 février 2010 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Suite à de nombreuses réunions du comité de pilotage, un programme d'actions a été élaboré puis présenté au Comité National de Labellisation de l'association.

La qualité de ce programme s'est concrétisée par l'obtention du Label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2011.

L'Agenda 21 de Boigneville a été reconnu « Agenda 21 Local France » à la 7ème



L'Agenda 21 local est un bel exemple de démarche participative et citoyenne. Initié de manière volontaire par une collectivité avec ses habitants, il peut être appliqué à tout niveau, de la commune au département et à la région, en passant par les différentes échelles

d'intercommunalité. La reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux est un gage de qualité des projets et de cohérence des politiques menées par les collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable.

### L'Agenda 21 de Boigneville: un projet global de territoire

### Fiche de présentation de la commune de Boigneville

Nom du maire:	BOUSSAINGAULT Jean-Jacques
Région/Département :	Ile de France/Essonne
Nombre d'habitants :	408 habitants
Superficie du territoire :	1517 ha
Infos pratiques	Site internet : www.boigneville.fr Courriel : mairie.boigneville@wanadoo.fr Téléphone : 01 64 99 40 07











Source : Photos Daniel Clerc

#### Appartenance avec les autres échelles territoriales

La commune de Boigneville fait partie de la Communauté de Communes des deux

<u>vallées (CC2V).</u> Cette dernière a été créée par l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2001 avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle regroupait jusqu'au 31 décembre 2012 6 communes : Milly-La-Forêt, Oncy-Sur-Ecole, Moigny-Sur-Ecole, Courances, Dannemois, Soisy-Sur-Ecole. En 2004, elle prend la dénomination de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ecole puis celle de *Communauté de communes des 2 Vallées* en 2014.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'intercommunalité s'est élargie aux communes de Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Mondeville, Prunay-sur-Essonne et Videlles. Elle compte actuellement 15 communes majoritairement rurales (la moitié Est du canton de Milly-La-Forêt). Le siège de l'intercommunalité est situé à Milly la Forêt.



Parmi ces 15 communes, 4 élaborent un Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » (Boigneville, Milly La Forêt, Moigny sur Ecole, Prunay sur Essonne).

Le conseil communautaire compte 34 délégués désignés par le suffrage universel (1 président et 8 vice-présidents), répartis selon le nombre d'habitants, soit 2 délégués et 2 suppléants pour Courances, Dannemois, Moigny sur Ecole, Oncy sur Ecole, Soisy sur Ecole, Buno-Bonnevaux, Boigneville, Courdimanche, Gironville, Mondeville, Prunay sur Essonne, Videlles.

3 délégués et 3 suppléants pour Boutigny sur Essonne et Maisse.

Et 4 délégués et 4 suppléants pour Milly-la-Forêt.

Le président est assisté par dix vice-présidents.

Les compétences de la communauté de communes sont :

#### **Compétences obligatoires :**

- 1) Aménagement de l'espace communautaire
  - a. SCoT et schémas directeur
  - b. Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
  - c. Etudes relatives à l'aménagement des territoires
  - d. La communauté de communes est compétente pour conduire les actions d'intérêt communautaires (aménagement numérique, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes, nécessaires pour l'aménagement numérique du haut-débit)
- 2) Développement économique
  - a. Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
  - b. Actions de développement économique d'intérêt communautaire (communication et promotion économique, accompagnement à la reprise



d'entreprise, prospection pour l'implantation de nouvelles entreprises, aide et soutien des partenaires économiques et touristiques locaux

#### Compétences optionnelles :

- 3) Protection et mise en valeur de l'environnement
  - a. Etudes relatives à la lutte contre les nuisances
  - b. Collecte, élimination, valorisation et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés
- 4) En matière de développement d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire (complexes nautiques ou aquatiques et piscines)
- 5) Cohésion sociale
  - a. Actions en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (centres de loisirs sans hébergement intercommunaux)
  - b. Actions en direction des personnes âgées (coordination gérontologique, maintien à domicile, soutien aux associations pour les activités de loisirs, de cultures et diverses comme le jumelage franco/allemand
  - c. Participation à des structures favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté (mission locale)
- 6) Voirie (balayage mécanique des voiries, contrôleurs de vitesse)
- 7) Autres compétences (maîtrise d'ouvrage, adhésion à un syndicat mixte)



# <u>La commune de Boigneville appartient au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.</u>

Celui-ci correspond à un territoire s'étendant sur 75.640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne) et représentant 82 153 habitants. Il est au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel. La Maison du Parc est située sur la commune de Milly la Forêt, à 10 kilomètres de Videlles. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (vendredi 17h). Le président du PNR est le Maire de Boigneville.



Le Gâtinais Français est une entité géographique présentant des intérêts multiples : intérêt géologique et patrimonial, richesse historique, caractère rural sauvegardé, cadre de vie de qualité... Cette portion du territoire méritait donc d'être protégée, d'autant plus qu'elle se situe à une cinquantaine de kilomètres de la capitale. C'est ce qu'a entrepris le Conseil régional d'Ile de France en accord avec les communes, les départements d'Essonne et de Seine et Marne.

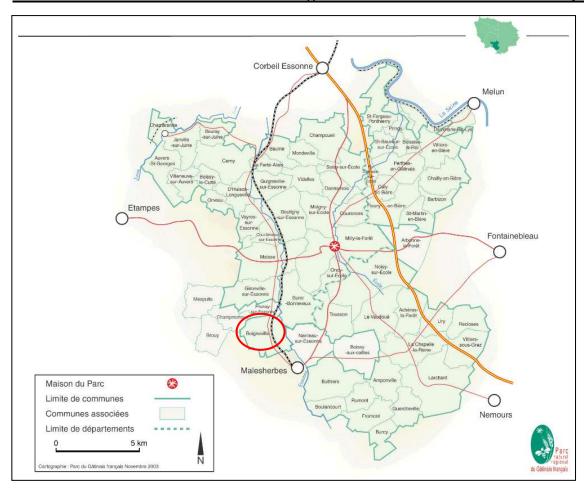


Il s'est engagé dans la création d'un parc Naturel Régional pour assurer la protection de ce territoire tout en préservant son identité et en lui assurant un développement équilibré. Le projet de PNR a été officiellement engagé le 18 février 1992. Il a donné suite à la constitution d'un Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet de Charte (février 1995).

La Charte du PNR adoptée par décret du premier ministre le 4 mai 1999 a pour objectif et missions de :

- protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel du parc,
- contribuer au développement économique (activités agricoles et sylvicoles) tout en respectant l'environnement,
- contribuer au développement social, culturel et à la qualité de vie,
- défendre et promouvoir l'identité rurale du Gâtinais français,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire,
- encourager la réalisation d'actions exemplaires et expérimentales.

#### Carte de localisation de la commune de Boigneville dans le PNR du Gâtinais Français



La commune de Boignevilles se situe au sud-est du département de l'Essonne. Elle couvre un territoire de 1500 hectares environ. Elle est distante de 58 kilomètres de Paris et d'environ une trentaine de kilomètres de la zone urbaine Evry-Corbeil. Les pôles d'Etampes, d'Arpajon, de Melun et de Fontainebleau se trouvent à une vingtaine de kilomètres. Milly la Forêt se situe à 10 kilomètres de Boigneville. La commune de Boigneville fait partie du canton de la Mennecy.



#### Le mot du Maire

#### DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Evry

Canton de Milly-la-Forêt

91720 BOIGNEVILLE



N/Réf.: JJB / LR

Objet: Renouvellement de l'Agenda 21

Monsieur le Président,

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Commune de BOIGNEVILLE

Téléphone: 01 64 99 40 07 - Télécopie: 01 64 99 35 56 Mail: mairie.boigneville@wanadoo.fr

Boigneville, le 05 octobre 2016

Monsieur le Président Association « NOTRE VILLAGE » Le Clos Joli 19500 – MEYSSAC

Notre commune s'est engagée depuis 2010 dans une démarche de développement durable et a pu réaliser son Agenda 21 local, afin de faire reconnaître les actions de développement durable déjà réalisées, de servir d'exemple pour la population et créer une dynamique favorable.

La charte de développement durable de Boigneville est le document fondateur qui pose les jalons de l'action de Boigneville jusqu'en 2015 reconnu officiellement "Agenda 21 lacal France" par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et des logements. Cette reconnaissance s'inscrit dans un cadre de stratégie nationale de développement durable.

La démarche participative de l'Agenda 21 a permis de valider les orientations retenues et de faire émerger d'autres actions à prioriser et à planifier.

Ainsi, les 20 projets proposés s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par notre commune ; ils intensifient les efforts entrepris en faveur d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement (excellence rurale), d'économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables (programme LEADER) ou encore visent à améliorer voire accroître des services à la population et le bien vivre ensemble (volet solidarité entre générations).

Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil municipal, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir présenter la candidature de la commune de Boigneville pour le renouvellement de son label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le Maire,

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT









### Délibération d'approbation de l'Agenda 21

# La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

Afin d'adopter une stratégie d'amélioration continue, la collectivité a fait l'objet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label, d'une nouvelle évaluation par l'Association Nationale Notre Village le 26 février 2015

« L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie ».

#### L'évaluation a été réalisée d'une part :

-par un agent de l'association qui s'est rendu sur place afin de renseigner la grille\_de « ré-audit » informatique notée et informatisée, comprenant 700 critères élaborés par l'Association. Ces critères sont en lien avec les cinq finalités du Ministère et permettent d'établir un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec les personnes compétentes sur la commune en matière de Développement Durable. Une visite du territoire a complété cette démarche. La grille de « ré-audit » permet à la fois de conserver les données de la première évaluation et de rentrer les nouvelles informations, 3 ans après.

-par le renseignement de 15 indicateurs issus du Développement Durable, qui permettent de « mesurer » l'impact du programme d'actions sur le territoire.

#### Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- -Indicateur 1 : Consommation énergétique
- -Indicateur 2 : Production énergétique
- -Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- -Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- -Indicateur 5: Rejets
- -Indicateur 6: Déchets
- -Indicateur 7 : Ruralité
- -Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- -Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- -Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

#### et 5 indicateurs démarche

- -Indicateur 11 : Participation
- -Indicateur 12 : Pilotage du projet
- -Indicateur 13: Transversalité
- -Indicateur 14 : Evaluation
- -Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action



Cette démarche d'évaluation est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les nouvelles orientations du programme 2 de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et de poursuivre dans une démarche de stratégie territoriale.

Ce nouvel Agenda 21 est ensuite présenté devant le comité national d'évaluation de l'association. Une graduation «d'hirondelles» symbolise alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

Comme le souligne le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

#### 1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

La commune a partagé le diagnostic remis par l'agent avec les membres du Conseil Municipal et du Comité de Pilotage Agenda 21 en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.

Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local, programme 2 a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une dernière présentation aux membres du comité de pilotage avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions

#### 2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.



Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire. Le comité de pilotage de la commune de Boigneville est composé de 11 personnes volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CG 91, DDT 91, PNR du Gâtinais Français...). Il s'est réuni pour la préparation de son programme d'actions.

Liste des membres du comité de pilotage :

N	om / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu
BERNARD	Josette	Conseillère municipale	Elue
BOUSSAINGAULT	「 Jean-Jacques	Chef de projet Agenda	Elu
		21/Maire	
COURIC	Pauline	/	Non Elue
DAMPIERRE	Jean-Claude	1er Maire-adjoint	Elu
DESTOUCHES	François	2ème Maire-adjoint	Elu
LARGANT	René	Chef d'entreprise	Non Elu
LEGUYADER	Yolande	Fonctionnaire	Non Elue
MANSET	Octave	Conseiller municipal	Elu
MILLEREAU	Jean-Claude	Retraité	Non Elu
ROUITS	Jean-Pierre	Conseiller municipal	Elu
VALLEE	Sébastien	Conseiller municipal	Elu

Nouveaux membres

Liste des membres associés :

Nom / Prénom	Qualité
LE QUERE Marion	PNR du Gâtinais Français

Une personne ressource (chef de projet) et la secrétaire de mairie, organisent les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédigent les synthèses... Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local, programme 2 formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.



#### 3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

#### Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, un groupe de travail est constitué en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

#### Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

#### 4. Evaluation

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après la première évaluation, la commune sera diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite comme indiquée page 15.

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 3). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.



#### 5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Boigneville s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant la première évaluation, la commune fera l'objet d'une nouvelle démarche qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21.

De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

#### **Liens utiles**:

#### - Cadre de référence :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-reference-pour-les.html

- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html

- Site de l'Association Nationale Notre Village :

http://www.notrevillage.asso.fr/

- Observatoire des villages labellisés :

http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com\_auto&view=auto&Itemid=26

- Guide des bonnes pratiques :

http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html



### Le diagnostic territorial

#### Les informations:

réalisées,

-notées en « **gras** » dans le texte correspondent aux actions programmées ou non, réalisées pendant les trois années de labellisation ou en cours de réalisation,

-notées en « italique » dans le texte correspondent aux actions qui n'ont pas été

-soulignées, correspondent aux données issues des indicateurs d'évaluation.

-précédées d'un ▶, correspondent aux projets de la commune.

### FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

#### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

#### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Boigneville consomme des énergies fossiles, de l'électricité pour l'éclairage et du gaz domestique pour le chauffage des bâtiments communaux.

Des carburants sont également utilisés pour le véhicule municipal. La municipalité sous-traite à une société privée pour l'entretien et le nettoyage de la commune.

#### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La commune de Boigneville n'a pas recours aux énergies renouvelables cependant lors de la rénovation de la salle polyvalente, des études ont été menées et le choix d'un chauffage au gaz a été jugé plus intéressant pour la commune. Ce nouveau chauffage est plus respectueux des normes et moins consommateur en gaz.

Un Plan Climat Territorial a été créé sur la commune de Boigneville depuis 2009 et s'est fortement développé pendant la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> programme Agenda 21. Il est porté par la commune.

Un pré diagnostic a été réalisé concernant l'étude d'une chaufferie bois pour alimenter le chauffage de la mairie et de l'école. La municipalité réfléchit sur la possibilité de recourir aux énergies renouvelables sur la commune et d'installer une chaudière bois pour alimenter les deux bâtiments situés à proximité (école et mairie).

#### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La municipalité a créé un tableau de bord sur la consommation énergétique des bâtiments communaux (voir annexe page 118).

La commune de Boigneville possède une bonne maîtrise de sa consommation énergétique. Extinction et régulation du chauffage la nuit et le week-end des bâtiments communaux. Des programmateurs pour le chauffage sont présents dans les bâtiments communaux comme la mairie. Un Conseil d'orientation énergétique a été réalisé en 2002 par un bureau d'étude en partenariat avec le PNR et l'ADEME sur tous les bâtiments communaux dans le cadre du Plan Climat.

Des travaux d'isolation de certains bâtiments communaux ont été réalisés avec des matériaux naturels comme le chanvre. Ces travaux d'isolation ont été réalisés au niveau des combles de l'ancienne poste, à la mairie et au niveau de la classe derrière la mairie. Tous les bâtiments sont isolés. La salle polyvalente est le dernier bâtiment a avoir été



rénové et des travaux d'amélioration de l'isolation ont été effectués en complément du changement de chauffage (voir photos page 114).

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week-end.

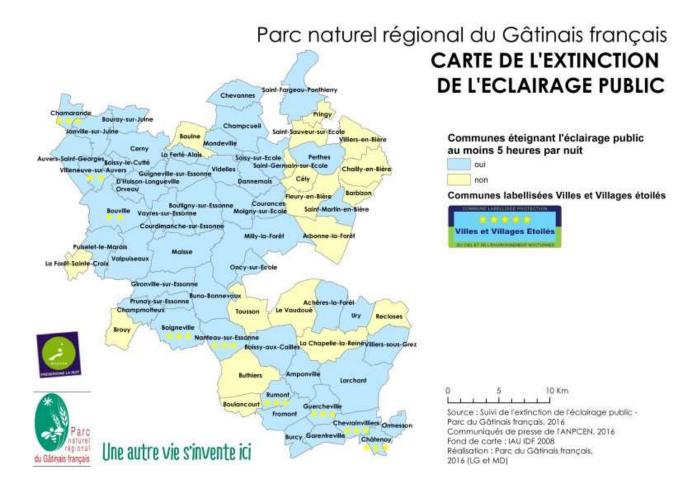
Concernant l'éclairage public, la commune utilise des ampoules basse consommation sur l'ensemble du territoire communal. Ce sont des ampoules sodium de 70w.

#### La commune a obtenu la troisième étoile du label « village étoilé » en 2013.



En 2015, le Parc naturel régional du Gâtinais français a signé une charte avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Le Parc s'engage ainsi aux côtés de l'association à sensibiliser les communes, intercommunalités, citoyens et acteurs du territoire à la pollution lumineuse et à ses différents impacts, notamment sur la consommation d'énergie et sur la biodiversité. Les critères pris en compte sont la durée d'extinction de l'éclairage public, la couleur

des ampoules, la puissance lumineuse, l'équipement économe...



Le PNR sensibilise les communes de son territoire à lutter contre la pollution lumineuse pour protéger l'environnement nocturne et réaliser des économies d'énergie. Une fiche outils du PNR à destination des élus et des porteurs de projets collectifs est présente sur le site du parc. La commune de Boigneville est sensibilisée dans cette démarche depuis de nombreuses années. L'éclairage public est éteint sur la commune entre 23h15 et 5h00 du matin tous les



jours. L'objectif de la commune est de diminuer la dégradation de l'environnement nocturne par l'émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les éco systèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit.

Des ampoules basse consommation sont utilisées dans les bâtiments communaux et remplacent les anciennes ampoules au fur et à mesure. Des néons sont encore présents à la mairie. Un détecteur de présence a été installé à l'extérieur de la salle polyvalente lors des sorties de manifestation le soir. Il n'y a pas de minuterie dans les bâtiments communaux.

La commune n'a pas recours à l'utilisation de véhicule électrique ou GPL et n'envisage pas de faire dans l'avenir étant donné qu'actuellement elle n'a plus d'agent communal pour l'entretien de la commune (délégation à des entreprises extérieures).

Un diagnostic énergétique a été réalisé dans le cadre de son PCT pour l'ensemble des bâtiments communaux.

La commune de Boigneville sensibilise beaucoup les habitants à la maîtrise de la consommation énergétique, aux moyens d'économiser la ressource (valorisation des résultats du conseil énergétique communal), à la pollution lumineuse. Des articles sont présents dans le bulletin municipal, au niveau du PNR (site à Milly la Forêt, le journal « l'abeille du parc », le site internet du parc) mais également sur le site internet de la mairie de Boigneville et en mairie.

#### Points forts

- La commune met en place depuis 2009, un Plan Climat Territorial pour la gestion énergétique
- La nouvelle salle polyvalente possède un nouveau système de chauffage plus respectueux des normes et moins consommateur mais au gaz
- La commune a mis en place un tableau de bord pour suivre sa consommation d'énergie dans les bâtiments communaux
- Etude de pré diagnostic réalisée pour chaufferie bois afin d'alimenter la mairie et l'école derrière la mairie
- Maîtrise du chauffage dans les bâtiments communaux (extinction et régulation)
- Des travaux d'isolation ont été réalisés dans les bâtiments communaux notamment à la mairie, isolation des murs par du chanvre
- Rénovation de la salle polyvalente, isolation...
- Extinction des appareils électriques la nuit et le week end ainsi que de l'éclairage public entre 23h15 et 5h00 du matin
- La commune utilise des ampoules basse consommation (70w) sur l'ensemble du territoire pour l'éclairage public et changement régulier par des ampoules basse consommation pour l'éclairage dans les bâtiments communaux
- Obtention du label Villes et Villages étoilés en 2013 avec 3 étoiles
- Détecteur de présence à l'extérieur de la salle polyvalente pour l'éclairage
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du PCT
- Sensibilisation des habitants aux économies d'énergie grâce aux articles dans le bulletin municipal, permanence au Parc, point info et

	articles sur le site internet communal
Points faibles	- La commune consomme des énergies fossiles notamment du gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux
Orientations	- Réflexion pour l'installation d'une chaudière bois pour les bâtiments de la mairie et de l'école

#### 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

#### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Boigneville possède un réseau routier de bonne qualité et bien entretenu. La commune est traversée par la départementale 449 pour rejoindre Malesherbes dans le Loiret mais pas dans le centre bourg. Les autres routes de la commune sont des voies communales. Il n'y a pas de routes forestières sur la commune.



Des sentiers de randonnées pédestres sont présents sur la commune ainsi que des sentiers de grande Randonnée (GR1, GR 111 et GR 655 : Saint Jacques de Compostelle qui relie Boigneville à Malesherbes).

Une piste cyclable (VTC) a été réalisée sur la commune ainsi qu'une voie de circulation douce parallèle à la D449 entre Boigneville et la Ferté Alais (réservé aux piétons et aux cyclistes).

▶ La commune a pour projet de réaliser un circuit de petite randonnée au cœur du village de Boigneville.

Des chemins ruraux sont également très présents sur le territoire et très bien entretenus.



Le réseau ferroviaire est présent sur la commune par la ligne RER D qui passe sur la commune avec station RER (gare) sur la commune (dernier arrêt avant Malesherbes). Grâce au RER D, la commune est à 45 minutes d'Evry et à 1h20 de Paris, ce qui facilite les déplacements notamment pour aller travailler. Cette station RER D permet également aux randonneurs d'accéder sur le parking de la commune et de commencer une randonnée ou de faire une partie du GR (chemin de Compostelle).

#### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants



Un réseau de transport en commun est présent sur la commune, il permet d'acheminer les scolaires et les habitants sur la commune mais également en direction d'autres communes comme Buno-Bonnevaux, Milly la Forêt, Etampes.

Deux lignes passent sur la commune :

- La ligne 284-002 des Cars Bleus permet de relier Boigneville à Gironville sur Essonne.

- La ligne 284-003 des Cars Bleus permet de relier Buno-Bonnevaux à Milly la Forêt en passant par Boigneville. 2 arrêts sont présents sur la commune (la gare SNCF et l'église).

Un itinéraire parallèle à la D449 et réservé aux piétons et aux cyclistes est présent sur la commune.

Des itinéraires piétonniers (petits tronçons) sont également présents sur la commune. Ils permettent de se déplacer dans le centre bourg. Une zone de 30km/h est située sur le centre



bourg. De nouveaux itinéraires piétonniers ont été créés et sont utilisés par les habitants. La municipalité envisage de continuer ces actions pour le développement des liaisons douces dans le village.

Il n'y a plus de pédibus sur la commune.

La commune de Boigneville sensibilise les habitants au co voiturage, elle communique sur le site de co voiturage

du département de l'Essonne ▶ et souhaite mettre sur le site internet de la commune de Boigneville le lien vers le site de Co voiturage du département de l'Essonne.

Le PNR a installé des parkings pour encourager le co voiturage à proximité de la commune de Boigneville, sur la commune de Moigny sur Ecole. ▶ La municipalité de Boigneville souhaite également communiquer sur son site internet sur les parkings de co voiturage présents.

Actuellement, le PNR réalise des actions sur le co voiturage et sensibilise les habitants du parc à utiliser ce moyen de locomotion. Cinq aires de covoiturage ont été créées dans les communes adhérentes au parc du Gâtinais (Cély-en-Bière, Chamarande, Moigny-sur-Ecole, Janville-sur-Juine, Soisy-sur-Ecole).



▶ Un Auto-stop organisé devrait être créé à la fin de l'année 2016, le Gâtinais devrait être doté d'un réseau performant d'auto-stop organisé. Un dispositif idéal pour les petits trajets de village à village, sans rendez-vous et sécurisé : les passagers se postent à un des arrêts Rézo

Pouce, et n'ont plus qu'à lever le pouce lorsqu'ils aperçoivent un conducteur équipé d'un macaron ». Une convention a été signée entre le PNR et le SCIC Rézo Pouce.



▶ Le parc prête également des vélos électriques. C'est une opération lancée avec ERDF: le prêt gratuit du vélo à assistance électrique du Gâtinais. Cela s'adresse aux habitants d'une des 69 communes du parc qui voudraient tester ce mode de locomotion, pour un week-end, une semaine... Ou pour ceux qui voudraient en acheter un et qui veulent essayer avant. D'ailleurs, le Parc envisage de faire une commande groupée pour les habitants d'une des 69 communes adhérentes.

#### Points forts

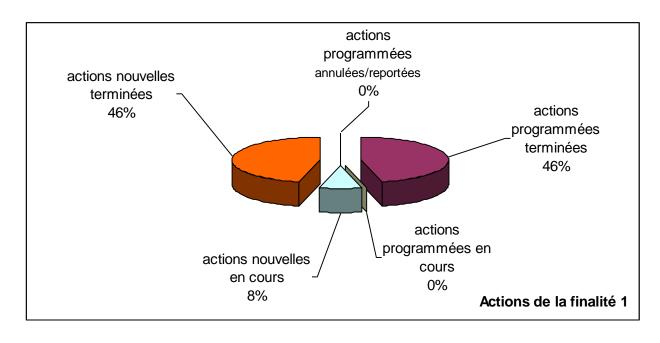
- De nombreux sentiers de randonnées pédestres sont présents sur la commune (GR 1, GR 111 et GR 655)
- De nombreux chemins ruraux sont présents sur la commune et sont entretenus régulièrement
- Réalisation d'un circuit cyclable sur la commune, piste de circulation douce parallèle entre Boigneville et la Ferté Alais
- Présence d'une ligne RER D et de la gare sur la commune, ce qui entraîne un impact pour la vie du village car de nombreux habitants travaillent à Paris et utilisent le RER D
- Des transports en commun sont également présents sur la commune
- Des itinéraires piétonniers sont présents sur la commune, de nouveaux itinéraires sont présents et sont utilisés par les habitants
- La commune sensibilise les habitants au co voiturage (site du Conseil

	Général 91), le PNR a installé des parkings de co voiturage à proximité de Boigneville. Le PNR sensibilise le co voiturage sur son secteur géographique
Points faibles	- Absence de pédibus sur la commune
Orientations	<ul> <li>Projet de faire un circuit de petite randonnée au niveau du village et des liaisons douces</li> <li>La commune souhaite mettre le lien du site de co voiturage du Conseil Général d'Essonne sur le site internet communal et de communiquer sur les actions du PNR sur le co voiturage (parkings)</li> <li>Projet Auto-stop et prêt de vélos électriques</li> </ul>

#### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 1

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées	5	
Développer les énergies renouvelables sur la commune : prédiagnostic chaudière bois	2012	Action terminée
Réalisation de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux	2014	Action terminée
Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal	2012	Action terminée
Entretien des chemins communaux	2011	Action terminée
Etre moteur pour la création d'une piste de circulation douce parallèle entre Boigneville et La Ferté Alais	2016	Action terminée
Sensibilisation au co-voiturage	2011	Action terminée
Nombre d'actions terminées		6
Nombre d'actions en cours		0
Nombre d'actions annulées/reportées		0

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programme	ées
- La nouvelle salle polyvalente possède un nouveau système de chauffage plus respectueux des normes et moins consommateur mais au gaz	Action terminée
- Mise en place d'un tableau de bord pour suivre la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux	Action terminée
- Obtention du label Villes et Villages étoilés en 2013 avec 3 étoiles	Action terminée
- Installation d'un détecteur de présence à l'extérieur de la salle polyvalente pour l'éclairage	Action terminée
- Création de nouveaux itinéraires piétonniers sur la commune utilisés par les habitants	Action terminée
- Le PNR va instaler des parkings de co voiturage à proximité de Boigneville.	Action en cours
- Le PNR sensibilise le co voiturage sur son secteur géographique	Action terminée
Nombre d'actions terminées	6
Nombre d'actions en cours	1



## FINALITE 2: PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

#### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Trois Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I sont présentes sur la commune :

- Pelouses calcicoles des grandes vignes (240030594). Cette zone de 14,59 hectares est présente sur les communes de Nangeville et de Boigneville. Ces pelouses naturelles sur calcaire occupent le flanc Sud d'une vallée sèche, distante d'un peu moins de 2 km au nord-ouest du bourg de Nangeville. Ces pelouses appartiennent à l'ensemble des affleurements calcicoles de la cuesta beauceronne (vallée de l'Essonne) et plus particulièrement aux coteaux des environs de Malesherbes. Malgré le nombre restreint d'espèces déterminantes et protégées et un état de conservation moyen des habitats sur ce site, sa reconnaissance en ZNIEFF de type I se justifie par l'étendue et surtout l'appartenance à un ensemble de milieux apparentés et encore écologiquement reliés.
- Coteaux de la Roche-Michault (110320011). Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de type II « Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine ». La ZNIEFF de type 1 est située sur la commune de Boigneville et représente 31,35 hectares. Le coteau de Prinvaux-Est est situé au niveau de la vallée de la Velvette, petite rivière qui se jette un peu plus dans l'Essonne. La ZNIEFF s'étend du nord au sud, bordé à l'ouest par une voie ferrée au bord de laquelle se trouvent les pelouses sablo-calcaires et une corniche rocheuse abritant les espèces les plus intéressantes. Un autre type de pelouse est également bien représenté : il s'agit de la pelouse xérophile qui abrite en particulier la Violette des sables, protégé au niveau régional. Les pentes exposés à l'ouest et les rebords de plateau sont majoritairement boisés mais laissent apparaître de petites pelouses méso-xérophiles où des espèces assez rares sont présentes (Orchis singen l'œillet des Chartreux, l'Epipactis rouge-brun. La seule espèce protégée du site est l'Oedipode turquoise qui a vu sa fréquence augmenter ces dernières années.
- Zone humide de Courcelles à Touvaux (110001517). Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de type II « Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine ». La ZNIEFF de type 1 est située sur les communes de Boigneville et de Bruno-Bonnevaux. Elle représente 165,77 hectares (fond de vallée de l'Essonne).

Deux ZNIEFF de type II sont présentes également sur le territoire communal :

- Coteaux de l'Essonne et de la Rimarde (240030654). Elle est principalement située sur les communes du Loiret mais une partie se situe sur la commune de Boigneville. Les coteaux de l'Essonne et de la Rimarde dans le Loiret correspondent à la limite géomorphologique entre la Beauce et le Gâtinais.
- Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine (110001514). Cette ZNIEFF est présente sur Boigneville ainsi que sur de nombreuses collectivités de la vallée de l'Essonne dans le Loiret, l'Essonne et la Seine et Marne. La vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine se démarque par sa richesse en zones humides composées de prairies humides, de roselières, d'étangs et canaux, de boisements humides ainsi que de marais ; certains secteurs sont particulièrement riches en tourbe. Cette vallée a une richesse écologique exceptionnelle. Les roselières attirent de nombreux oiseaux rares pour la région tels que

la Phragmite des joncs, la Bouscarle de cetti, le Blongios nain, la Rousserolle turcoïde ainsi que les sarcelles d'été et d'hiver.

886 espèces de faune et flore ont été recensées sur la commune soit 139 espèces animales et 747 espèces végétales. 4 espèces menacées sont répertoriées sur la commune. Le plateau de Boigneville est l'un des derniers secteurs d'Île de France ou l'on peut espérer observer l'Outarde Canepetière, oiseau emblématique de la Beauce et du Gâtinais mais en voie de disparition.

Des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont également présents, il n'y a pas de droit de préemption sur ces espaces. Le département de l'Essonne a réalisé un schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Essonne (2012-2021). C'est un atlas de périmètres départementaux d'intervention foncière.



La commune de Boigneville appartient au Parc Naturel régional du Gâtinais français. Elle a bénéficié d'un travail réalisé par l'université d'Orsay pour effectuer des recherches sur le patrimoine paysager du département de l'Essonne. Il n'y a pas eu de nouvelles recherches sur la faune et la flore depuis cette dernière analyse.

En 2009, la commune a signé une Charte de protection de l'environnement avec l'Association Nationale pour

la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), elle a obtenu la 3<sup>ème</sup> étoile du label village étoilé en 2013 pour la protection de la faune nocturne.

Un verger « conservatoire » est présent sur la commune il a été créé en 2010, il regroupe des variétés anciennes et locales de pommiers sur un espace communal derrière la mairie ouvert au public. Un recensement des variétés anciennes a été réalisé auprès de la population de Boigneville par les membres du PNR (voir photos page 114).

La commune de Boigneville en collaboration avec Arvalis-Institut du végétal et le PNR ont lancé une journée le 31 janvier 2016 « Coups de sécateur au coteau de Prinvaux ! » pour le nettoyage et la préservation de la biodiversité des espaces naturels. Les pelouses et clairières calcaires de ce coteau en haute vallée de l'Essonne présentent une riche flore patrimoniale telle que l'Alisier de Fontainebleau, la Violette des sables ou l'Hutchinsie des pierres. Une faune spécifique composée de papillons, sauterelles et syrphes fréquente le site. Ces espèces sont menacées par la fermeture des milieux. Cette opération fait participer des bénévoles pour aider à maintenir ces milieux en coupant les arbustes qui prolifèrent... Le matériel est fourni par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles. Un pique-nique est offert.

La commune avec l'aide du parc sensibilise les habitants à la protection des milieux naturels, à la biodiversité par le biais d'articles dans le bulletin municipal, articles dans « l'abeille du parc » revue du PNR, sur le site internet de la commune de Boigneville et sur celui du PNR...

#### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le territoire communal possède une zone classée Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » (FR1100799). La haute vallée de l'Essonne, située dans la petite région du Gâtinais, entaille un plateau calcaire recouvert de limons marno-argileux. La vallée de l'Essonne ainsi que l'ensemble des vallées sèches connectées au lit majeur entaille les horizons géologiques inférieurs constitués de sables et de grès de Fontainebleau. Les rebords du plateau accueillent un ensemble de milieux secs (pelouses calcaires et sablo-calcaires, landes, bois, chaos de



grès): le fond de vallée abrite des zones humides préservées (forêts alluviales, marais, tourbières). Ce site est menacé par la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles, par les travaux de drainage, de remblaiement et de reprofilage des berges en fond de vallée. La surfréquentation localisée de certains milieux (pelouses principalement) peut engendrer des perturbations importantes.

La haute vallée de l'Essonne est classée site protégé. Ce classement fait partie d'un programme de protection des vallées franciliennes initié depuis plusieurs décennies et portant sur les secteurs les plus pittoresques et préservés de ces vallées. Désormais, tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état de ce site sont soumis au contrôle du ministre chargé de l'écologie ou du préfet du département. La reconnaissance de ce patrimoine exceptionnel doit inciter le Parc naturel régional du Gâtinais français, les 2 conseils généraux du Loiret et de Seine-et-Marne, le syndicat intercommunal pour l'aménagement de la rivière et les communes concernées à œuvrer en partenariat pour préserver et valoriser le patrimoine bâti, pérenniser l'activité agricole et maintenir la diversité des milieux naturels, notamment les zones humides.

La commune n'a pas de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ». Le 12 juillet 2010, les ZPPAUP ont été remplacées par les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Présence sur la commune d'un périmètre de protection au niveau des bâtiments classés.

Un inventaire faunistique et floristique a été effectué par l'université d'Orsay il y a quelques années.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de Boigneville a souhaité intégré la démarche environnemental et a élaboré l'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

L'affichage publicitaire est réglementé sur la commune car cette dernière appartient au PNR du Gâtinais français qui réglemente l'affichage sur son territoire. Il n'y a pas d'affichage sauvage sur la commune. La commune par biais du parc possède une Charte Paysagère qui a été refaite suite à l'entrée de nouvelles collectivités dans le territoire du parc, un atlas communal élaboré par le PNR et un observatoire du paysage pour protéger les éléments paysagers. L'observatoire des paysages permet de surveiller régulièrement les paysages grâce à la prise de photos au même endroit à des périodes/années différentes.

L'enfouissement des lignes est réalisé sur une partie du territoire communal notamment dans le centre bourg, des phases d'enfouissement ont été réalisées depuis 1995. Il n'y a pas eu de nouveaux travaux d'enfouissement des lignes pourtant envisagés dans le programme d'actions Agenda 21 mais cela a un coût élevé pour la commune car les réseaux aériens encore présents sont isolés au niveau des hameaux.

La commune sensibilise les habitants à la protection et à la connaissance des milieux naturels, à la diversité des espèces et à sa protection. Elle a mis en place pendant la période du 1<sup>er</sup> agenda 21 des actions de sensibilisation auprès de la population sur les milieux naturel de la zone Natura 2000. Le PNR apporte sa contribution dans les actions de sensibilisation...

La commune réalise des actions de lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires, elle a une gestion plus écologique des espaces verts publics grâce à la démarche Zéro phyto.



Points forts	<ul> <li>Présence de ZNIEFF de type 1 et de ZNIEFF de type 2 sur la commune</li> <li>L'Approche Environnementale de l'Urbanisme va être intégrée dans le futur PLU</li> <li>Un recensement des espèces de flore protégées a été réalisé sur la commune, il n'y a pas eu de nouveau recensement dernièrement</li> <li>La commune appartient au Parc naturel Régional du Gâtinais Français</li> <li>Un verger « conservatoire » a été réalisé en 2010 dans la commune (derrière la mairie), un recensement des espèces a été réalisé par le PNR chez les particuliers</li> <li>Une zone Natura 2000 est présente sur la commune « Haute Vallée de</li> </ul>
	l'Essonne ». Des informations sont diffusées à la population tous les ans par le biais du bulletin municipal, des documents fournis par les structures spécialisées  - Réglementation de l'affichage sur toute la commune dans le cadre du PNR  - La Charte paysagère du PNR a été refaite dans le cadre de l'inscription de nouvelles collectivités. Un atlas communal est également présent sur la commune  - Enfouissement des réseaux sur une partie du territoire communal mais pas nouveaux travaux depuis le 1 <sup>er</sup> agenda 21  - Observatoire des paysages par le PNR pour préserver le paysage, photos du paysage à des dates différentes pour surveiller
Points faibles	- Difficulté pour continuer les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électricité et téléphone), il n'y a pas eu de nouveaux aménagements
Orientations	

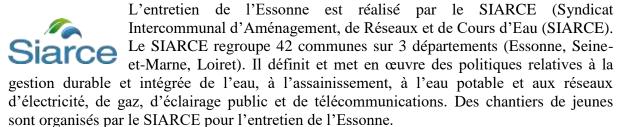
#### 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

#### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Boigneville est traversée par deux cours d'eau :

- l'Essonne
- la Velvette : un de ses affluents (limite avec la Seine et Marne)

La Velvette est entretenu par les propriétaires riverains et la commune.



#### Les compétences du SIARCE :

- cours d'eau non domaniaux



Etudes, travaux et actions nécessaires à l'aménagement, la valorisation, la gestion et l'entretien des cours d'eau non domaniaux, de leurs annexes hydrauliques et de leurs berges situés sur le territoire des collectivités adhérentes. Cette compétence intègre la gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides, la prévention des inondations, l'accessibilité et l'ouverture au public, la création, la réhabilitation et l'entretien du patrimoine vernaculaire lié à l'eau : passerelles, lavoirs, moulins...

#### - aux berges de Seine

Aménagement et entretien des berges, valorisation et aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public des berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.

#### - aux réseaux

Cela concerne l'assainissement collectif ou non collectif des eaux usées, des eaux pluviales, l'eau potable, les réseaux d'électricité, de gaz, d'éclairage public et de télécommunications.

#### - à l'aménagement

Le syndicat exerce une assistance de conseil et d'expertise auprès des collectivités dans l'élaboration et le suivi des projets et opérations d'aménagement.

Chaque collectivité adhérente au Syndicat est représentée par 2 délégués Titulaires. Elle élit autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

La rivière Essonne est située au sud de la région d'Île-de-France. Elle prend sa source dans le département du Loiret, au nord-est d'Orléans et se jette en rive gauche de la Seine, à Corbeil-Essonnes, après un parcours de 98 km. Elle prend le nom d'"Essonne" seulement à partir de sa confluence avec la Rimarde en aval de Pithiviers; dans la partie amont de son cours, la rivière est baptisée « l'Oeuf ». La rivière se développe sur un linéaire de 58 km, avec 26 communes riveraines en Ile-de-France dont trois traversées par la rivière: Maisse, La Ferté-Alais et Corbeil-Essonnes). La quasi totalité des communes du SIARCE appartiennent au département de l'Essonne sauf trois situées dans le département de Seine-et-Marne (Buthiers, Nanteau-sur-Essonne et Boulancourt) et la commune de Malesherbes située dans le Loiret. Si les moulins ont cessé leur activité et pour certains ont disparu, les ouvrages hydrauliques présentent toujours des obstacles à la continuité écologique. L'étude globale menée par le SIARCE, préalable au rétablissement de la continuité écologique, a identifié près d'une quarantaine d'ouvrages infranchissables sur l'ensemble des communes du SIARCE. Il s'agit donc d'une rivière anthropisée dont les aménagements s'inscrivent comme une identité de la rivière par les habitants et les gestionnaires et où les interventions, avec pour objectif la renaturation du cours d'eau, doivent se faire selon des protocoles très fins.

Il n'y a pas d'aménagements de berges ni de valorisation économique ou touristique de ces cours d'eau car la commune n'est pas propriétaire des bords de cours d'eau. Ils sont privés.

### Un contrat de rivière est présent avec le SIARCE, il est en cours de renouvellement en 2015.

Le long de son parcours, la vallée de l'Essonne présente des paysages diversifiés, pittoresques et naturels. Histoire, patrimoine, écologie et paysage sont intimement liés, la présence de l'eau (marais, petits affluents, mares, sources...) participant grandement à la qualité des ambiances et des lieux. De nombreux itinéraires de balades ont d'ores et déjà été aménagés sur les coteaux, mais le fond de la vallée reste globalement assez confiné et inaccessible. Ces cheminements le long de la rivière Essonne doivent permettre la promenade, la pratique de la randonnée, les déplacements locaux, la découverte des patrimoines naturels et historiques, des



produits du terroir, en s'efforçant de contribuer au développement durable et solidaire des territoires traversés. Le SIARCE travaille en étroit partenariat avec les acteurs techniques et financiers du projet, notamment le Conseil départemental de l'Essonne (Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles), le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ainsi que toutes les collectivités présentes sur son territoire et les organismes impliqués dans le tourisme et les loisirs. Les élus du SIARCE ont adopté fin 2012, le Schéma Directeur de cheminements le long de la rivière Essonne, depuis Boulancourt jusqu'à Corbeil-Essonnes. La vallée de l'Essonne au niveau de Boigneville est reconnue d'intérêt régional dans le schéma régional des continuités écologiques de l'IAU (2007) pour plusieurs trames : trame rivière, trame arborée, trame herbacée (landes et pelouses), trame déplacement des ongulés.

La Velvette est reconnue d'intérêt local pour la trame verte et bleue. La Velvette prend sa source sur la commune de Boigneville. Elle s'écoule sur 4,5 kms avant de rejoindre l'Essonne. Son bassin versant est relativement bien protégé des eaux de ruissellement par de la forêt qui joue le rôle de filtre naturel. Les qualités physico-chimiques et hydrobiologiques de l'eau sur la Velvette sont bonnes, sauf le paramètre concernant la concentration en nitrates. De même, lorsque le fond de la rivière n'est pas envasé, on trouve des habitats aquatiques très favorables à la faune piscicole. Cette rivière possède un potentiel piscicole intéressant avec deux espèces piscicoles uniques par rapport au reste de la rivière Essonne : le Vairon et la Vaudoise espèces sensibles qui nécessitent une eau de bonne qualité). Deux autres espèces (Chabot et Chevaine) représentent plus de la moitié des captures. On y trouve également la Lamproie de planner. Cette rivière est classée en première catégorie de pêche.

L'Essonne est une rivière très poissonneuse, classée en 2ème catégorie de pêche (pêche au coup, pêche de la carpe ou du carnassier).

Un Plan de Prévention des Risques Inondation est présent sur le cours d'eau de l'Essonne. Une communication est faite par le SIARCE grâce à des panneaux informatifs afin d'informer les riverains sur les inondations. Par contre, il n'y a pas de panneaux sur la commune de Boigneville.

#### 2.2.2. Plans d'eau

La commune ne possède pas de plan d'eau communal mais des étangs privés.

Une fédération départementale de pêche est présente sur le département mais n'entretient pas les cours d'eau.

#### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Il n'y a pas de piscine ni d'eau de baignade sur la commune.

#### 2.2.4. Economies d'eau

La commune de Boigneville réalise régulièrement des actions de sensibilisation aux économies d'eau auprès de sa population. Elle a distribué des cuves de récupération d'eau de pluie aux habitants volontaires de la commune (une trentaine de foyers). Le coût de ces cuves était très faible pour les particuliers grâce à l'obtention par la commune de subventions.

La commune sensibilise également ses habitants grâce aux articles de récupération des eaux pluviales dans le bulletin municipale, l'Abeille du Parc...

Des robinets à boutons poussoirs sont présents sur la commune (toilettes de la mairie et salle polyvalente) et nouvelles installations notamment pour les randonneurs, le robinet du cimetière est équipé de bouton poussoir.

Des chasses d'eau économiques sont installées dans tous les bâtiments communaux.



Des économies sont réalisées au niveau de l'arrosage des fleurs, la commune n'utilise quasiment plus d'eau du réseau pour le fleurissement grâce au paillage des parterres et à l'eau de pluie.

#### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune de Boigneville s'est dirigée vers une politique d'économie d'eau et de récupération des eaux pluviales depuis plusieurs années. En effet, elle a installée des citernes au niveau des bâtiments communaux comme une citerne à l'école du haut. Une citerne a été installée à la salle polyvalente (voir photo page 114). 3 citernes sont présentes à la mairie (la taille varie de 350 litres à 650 litres pour les plus grandes citernes).

L'eau pluviale récupérée sert pour le nettoyage de la commune et du matériel communal... il sert également pour l'arrosage des parterres de fleurs malgré la forte diminution de l'arrosage (paillage).

Il n'y a pas de récupération des eaux pluviales pour la défense incendie. Ce ne sont que des bornes pour incendie. Une réserve d'eau a été créée à Prinvaux et accès à la rivière pour le hameau d'Argeville.

Absence de bassin de rétention des pluies d'orage. Un écoulement naturel des pluies d'orage se fait naturellement donc la commune n'a pas besoin de créer des bassins artificiels pour les pluies d'orage. Il existe cependant des petits bassins de rétention des pluies d'orages au niveau de la « Vieille Montagne ».

Les eaux de ruissellements (chaussée, parking) ne subissent pas de prétraitement.

Points forts	<ul> <li>La commune est traversée par deux cours d'eau (l'Essonne et la Velvette), l'Essonne est entretenue par le syndicat intercommunal SIARCE</li> <li>Un PPR inondation est présent pour la rivière Essonne</li> <li>La commune réalise des actions d'entretien du territoire par des chantiers de jeunes avec le SIARCE</li> <li>Un contrat de rivière avec le SIARCE pour le rivière Essonne est en cours de renouvellement</li> <li>Des actions d'économie d'eau sont réalisées, la commune a sensibilisé ses habitants aux moyens d'économie d'eau notamment en permettant d'acquérir pour une modique somme, des récupérateurs d'eau de pluie</li> <li>Installation de moyens pour économiser l'eau potable (boutons poussoirs dans les bâtiments communaux et au robinet du cimetière) et de chasses d'eau économiques</li> <li>La commune n'arrose quasiment plus les parterres de fleurs grâce au paillage</li> <li>De nouvelles citernes d'eau de pluie ont été installées, 3 citernes à la mairie, 1 déjà présente à l'école du haut et 1 citerne à la salle polyvalente</li> <li>L'eau pluviale sert également pour le nettoyage de la commune car moins d'arrosage</li> </ul>
Points faibles	<ul> <li>Pas d'aménagement des berges des cours d'eau car la commune n'est pas propriétaire, pas de valorisation touristique</li> <li>Pas de bassins de rétention des pluies d'orage car écoulement naturel</li> </ul>

	des eaux de pluie - Pas de traitement des eaux de ruissellement
Orientations	

#### 2.3. GESTION DES REJETS

#### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune de Boigneville a établi un schéma et un zonage d'assainissement individuel depuis 2003.

#### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel



L'assainissement individuel est présent sur la commune, il concerne l'ensemble des hameaux de la commune.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est porté par le PNR du Gâtinais français (**SPANC PARC**). Ce service a été mis en place depuis 2010.

Des contrôles ont été réalisés, ils ont lieux tous les 8 ans. De nouveaux contrôles de régularités sont organisés afin de permettre la réhabilitation de certains logements.

Des rapports de contrôles sont fournis aux communes. Les habitations classées « noires » concernant

**l'assainissement sont rénovées d'office.** L'agent du Spanc Parc contrôle également les installations nouvelles lors des constructions.

Les habitants ont réalisés les travaux de conformités grâce à l'obtention de subventions du PNR (3 hameaux).

#### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

L'assainissement collectif est également présent sur la commune, essentiellement pour le centre bourg.

#### 2.3.3.1. Réseau de collecte

Cet assainissement est de type séparatif sur l'ensemble de cette zone.

L'assainissement de la commune est géré par le Syndicat d'assainissement de Gironville-Buno-Prunay et Boigneville (SIAG).

La mairie de Boigneville a réalisé des travaux d'aménagement de la cour de la mairie et a utilisé un produit drainage pour l'enrobage de la cour et faciliter la circulation des eaux de pluie et l'imprégnation dans le sol. L'eau s'infiltre naturellement, hydrate la terre et contribue à l'alimentation des nappes phréatiques (voir photo page 114).

#### 2.3.3.2. Station de traitement

Il n'y a pas de station de traitement sur la commune mais au niveau intercommunal, sur la commune de Maisse à environ 7 kms. C'est une station de traitement à boue aux normes Européennes.

Les rejets sont de bonne qualité.



Points forts	<ul> <li>Un schéma et un zonage d'assainissement sont présents sur la commune. Assainissement collectif dans le bourg (station de traitement à Maisse), le reste est en assainissement individuel</li> <li>Mise en place d'un SPANC au niveau du PNR qui contrôle toutes les installations tous les 8 ans. Rapport fournis par le PNR, les installations les plus négatives sont rénovées (subventions obtenues par le PNR). La commune de Boigneville a été contrôlée, sensibilisation des habitants à ce type d'assainissement</li> <li>Aménagement de la cour de la mairie avec produit drainant</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	

#### 2.4. GESTION DES DECHETS

#### 2.4.1. Collecte

La collecte des déchets est gérée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la région de Milly-la-Forêt (SIROM). Ce syndicat représente et gère 27 communes.

Le SIROM (siège situé à Moigny sur Ecole) est un établissement public créé en 1967 qui a pour objet la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Il s'étend sur un territoire de 27 communes du sud de l'Essonne et Seine et Marne et comprend 22 912 habitants. Le Syndicat est engagé dans le programme local de prévention des déchets en symbiose avec le SIREDOM. Le SIROM s'est fixé pour objectif de réduire à minima de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées d'ici 5 ans. Le service de collecte a été externalisé depuis le 1er janvier 2010, il est confié à Europe Service Déchet.



La collecte est effectuée en porte à porte sur toute la commune, pour les ordures ménagères (poubelle marron) et tri des déchets (poubelle jaune pour les plastiques et déchets ménagers légers). Elle est effectuée une fois par semaine le mercredi toute l'année.

Il n'y a pas de décharge sauvage sur la commune.



En ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, la commune appartient au Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et Ordures Ménagères (S.I.R.E.D.O.M), regroupant 130

communes et couvre les 2/3 de l'Essonne, soit près de 748 756 habitants. Le SIREDOM est le 2<sub>ème</sub> syndicat de traitement en France. Il offre aux collectivités adhérentes un traitement performant des ordures ménagères et déchets assimilés dans le cadre du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand.

#### Ses missions:

- Traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d'énergie...
- Accompagner les collectivités du syndicat à mettre en place la collecte sélective et les aider pour en assurer le suivi,
- Sensibiliser aux questions de prévention et réduction des déchets, promouvoir des opérations de prévention et accompagner les collectivités dans la mise en place et le suivi de celles-ci,
- Produire des outils d'information et de communication.

#### 2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements sont suffisants sur la commune et sont bien utilisés par les habitants.

▶ Le Syndicat de déchet a mis en place la redevance incitative en 2016. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur la base du foncier bâti a été modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour devenir Incitative (TEOMI). **Une phase de test a été réalisée pendant l'année 2015.** Elle est composée d'une part fixe et d'une part variable correspondant à la comptabilisation des présentations des conteneurs d'ordures ménagères. Les conteneurs sont équipés de puce électronique. C'est sur cette part variable que l'usager est incité à agir afin de réduire sa facture de collecte et de traitement de ses déchets ménagers (la part variable est indexée au nombre de levée du bac de l'usager, avec un seuil minimum de 18 levées par an correspondant à 20% du coût actuel de la TEOM).

Bonne utilisation par la commune, la population réalise le tri des déchets et un rapport mensuel est envoyé à la commune mentionnant le tri effectué par les habitants et le passage en déchetterie.

#### 2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Certains déchets sont retraités au centre d'incinération de Vert le Grand. C'est une Unité de valorisation Energétique (2 fours d'incinération et une unité de traitement des mâchefers). Un centre de tri est également situé sur l'Ecosite de Vert-Le-Grand.

#### 2.4.4. Tri sélectif

Le tri des déchets est pratiqué sur le territoire communal par la population et les agents de la mairie.

Présence d'un dépôt volontaire pour le verre, les journaux et les magazines, place de la gare RER.

Chaque foyer dispose d'une poubelle à couvercle jaune spécifique aux déchets propres et secs comme les plastiques, les emballages ménagers et les cartons. Le ramassage de ces déchets



s'effectue en porte à porte une fois par semaine. Le verre et le papier doivent être déposés dans des contenairs.

Pour le dépôt des vêtements, il n'y a pas de contenair mais une recyclerie présente sur la commune voisine à Prunay sur Essonne.

C'est également le SIROM qui s'occupe de la collecte du tri sélectif, des conteneurs et de la distribution des composteurs.

Le tri des déchets est réalisé par les agents de la mairie ainsi que par les élus notamment le papier (impression recto/verso). La dématérialisation du papier a été mise en place pour les documents pour la Trésorerie.

Le compostage des déchets verts est pratiqué de manière individuelle par les habitants avec l'aide du SIROM qui a fourni les composteurs. **De nouveaux composteurs ont été distribués.** 

Le compostage des déchets organiques communaux est organisé par les agents municipaux. Une zone est présente sur la commune. Du broyage est également réalisé sur la commune afin de diminuer les déchets verts et de créer du paillage sur les parterres de fleurs pour diminuer la consommation d'eau. Un broyeur de végétaux du PNR était mis à la disposition des administrés. Face à la forte demande, le PNR s'est enrichi d'un deuxième broyeur de végétaux.

Une déchetterie n'est pas présente sur la commune mais elle est située sur la commune de Milly la Forêt à environ 7 kms. Elle est située sur la zone d'activités (zone du Chênet). Elle récupère également les objets pour la recyclerie de Prunay sur Essonne. Elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h du 1er avril au 14 octobre et de 9h à 12h et de 13h à 17h du 15 octobre au 31 mars. Elle est ouverte également le dimanche de 9h à 12h.

Un badge magnétique est remis gratuitement aux habitants des communes du Syndicat et leur permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du réseau. Grâce à cette carte d'accès, tout ce qui entre dans la déchèterie est soigneusement répertorié : commune d'origine des usagers, type de déchets et quantités déposées. L'intérêt d'un tel système est d'améliorer le contrôle des déchets entrant, de limiter les erreurs de tri dans les bennes et de partager équitablement les frais de fonctionnement entre les différentes collectivités.

Un rapport des déchets de la commune de Boigneville est fourni par le SIROM avec le détail des déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire (tonnage du tri et des déchets ménagers).

Une recyclerie (recyclerie du Gâtinais) est présente sur la commune de Prunay sur Essonne. Elle récupère les objets en état de fonctionnement qui peuvent avoir une seconde vie (petit électroménager, meubles, vaisselles, livres, linge, chaussures, maroquinerie...). L'objectif étant de collecter, valoriser et de revendre ces objets pour une seconde vie à prix modeste. 12 personnes y travaillent, ce sont des emplois pour faciliter la réinsertion dans le monde du travail. La recyclerie sensibilise également ce travail dans les écoles et organise des interventions en déchetterie. Elle travaille en collaboration avec un atelier de chantier d'insertion.

Ramassage des encombrants deux fois par an (mars et octobre). Le SIROM organise le ramassage des encombrants devant chaque habitation.

L'ancienne décharge n'a pas été réhabilitée mais seulement comblé.



Certains déchets ménagers spéciaux comme les piles peuvent être déposés à la déchetterie et à l'épicerie communale et depuis le 1<sup>er</sup> agenda 21, à la mairie. Maintenant les téléphones portables sont récupérés et peuvent être déposés à l'épicerie. Les cartouches d'encre sont triés par les agents municipaux et peuvent également être déposés à l'épicerie.

Les bouchons plastiques sont récupérés pour une association et peuvent être déposés à l'école et à l'épicerie.

La commune réalise des actions de sensibilisation sur le tri des déchets, sur le compostage avec l'appui du SIROM... Des formations ont été organisées pour utiliser son composteur...

Elle sensibilise les utilisateurs de la salle polyvalente à trier leurs déchets.

#### 2.4.5. Maîtrise des déchets industriels



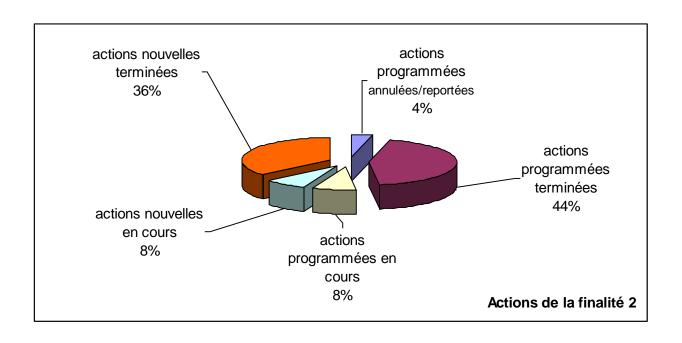
Il n'y a pas d'entreprises industrielles sur la commune seulement une ferme expérimentale ARVALIS pour des recherches de méthodes culturales. Pas de gestion spécifique des déchets pour ARVALIS.

Points forts	<ul> <li>La collecte des déchets est gérée par le SIROM, la revalorisation et l'élimination est gérée par le SIREDOM</li> <li>Expérimentation depuis février 2015 de la redevance incitative</li> <li>Le tri des déchets est présent sur la commune, poubelle de tri chez les particuliers et contenair papier/alu et verres sur la commune, sensibilisation pour les utilisateurs salle polyvalente (tri des déchets)</li> <li>Ramassage des encombrants deux fois par an</li> <li>La municipalité et la secrétaire réalisent le tri des déchets, impression papier recto verso</li> <li>Dématérialisation des papiers administratifs notamment pour la trésorerie</li> <li>Sensibilisation de la population au compostage, nouvelle campagne de distribution de composteurs pour les particuliers par le SIROM</li> <li>Compostage des déchets verts communaux, une zone sur la commune, broyage des déchets verts, le PNR met à la disposition des communes 2 broyeurs</li> <li>La déchetterie est située à Milly la Forêt (environ 15 mn)</li> <li>Une recyclerie est présente sur la commune voisine à Prunay sur Essonne</li> <li>Récupération des piles à la Mairie et à l'épicerie communale, cette dernière récupère également les téléphones portables et les cartouches d'encre</li> <li>Les bouchons plastiques sont récupérés à l'école et à l'épicerie</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	- La redevance incitative va être mise en place sur l'ensemble des communes du SIROM, phase expérimentale depuis février 2015

#### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 2

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées	precedent	1 Cvaruation
Informer la population sur la zone Natura 2000	A partir de 2011	Action terminée
Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre du PLU	A partir de 2013	Action en cours
Protéger les paysages dans les villages par l'enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone)	A partir de 2013	Action non réalisée
Gestion plus écologique des espaces verts publics : Zéro phyto	A partir de 2010	Action terminée
Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales	2010	Action terminée
Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux	2011	Action terminée
Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments des administrés	2011	Action terminée
Information des habitants des hameaux sur la synthèse des contrôles ANC en 2007	2011	Action terminée
Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments des particuliers	A partir de 2011	Action en cours
Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits	2011	Action terminée
Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif	A partir de 2011	Action terminée
Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries usagées pour recyclage	A partir de 2011	Action terminée
Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune	A partir de 2010	Action terminée
Mise à disposition des administrés d'un broyeur à végétaux	A partir de 2011	Action terminée
Nombre d'actions terminées Nombre d'actions en cours	1	1 2
Nombre d'actions annulées/reportées		1

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation		
Actions non programmées			
Un verger « conservatoire » a été réalisé en 2010 dans la commune (derrière la mairie)	Action terminée		
Un recensement des espèces a été réalisé par le PNR chez les particuliers	Action terminée		
La Charte paysagère du PNR a été refaite dans le cadre de l'inscription de nouvelles collectivités.	Action terminée		
Observatoire des paysages par le PNR pour préserver le paysage, photos du paysage à des dates différentes pour surveiller	Action terminée		
Le contrat de rivière avec le SIARCE pour le rivière Essonne est en cours de renouvellement	Action en cours		
La commune n'arrose quasiment plus les parterres de fleurs grâce au paillage	Action terminée		
Aménagement de la cour de la mairie avec produit drainant	Action terminée		
Expérimentation depuis février 2015 de la redevance incitative	Action en cours		
Dématérialisation des papiers administratifs notamment pour la trésorerie	Action terminée		
Nouvelle campagne par le SIROM de distribution de composteurs pour les particuliers	Action terminée		
Récupération par l'épicerie communale des téléphones portables et des cartouches d'encre	Action terminée		
Nombre d'actions terminées	9		
Nombre d'actions en cours	2		



#### FINALITE 3: EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

#### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

#### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'eau potable est gérée par la commune de Boigneville (en régie directe). La commune est propriétaire des installations et du réseau. L'entretien du réseau est confié à la Société des Eaux de l'Essonne (S.E.E) pour les travaux de réparation de fuites, branchements neufs et travaux sur hydrants. Les fuites sur le réseau sont inférieures à 20%.

La quantité d'eau potable est satisfaisante sur le territoire. La commune ne rencontre pas de problème d'alimentation en eau potable et les réserves sont pour le moment suffisantes. La commune alimente les communes voisines en eau potable. **Un schéma directeur pour l'eau potable a été créé afin d'optimiser la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire.** Présence sur la commune d'un institut technique de céréales et fourrages « Arvalis » qui emploie 150 personnes environ chaque jour en semaine. L'institut possède un compteur d'eau privé.

Un forage est présent sur la commune ainsi qu'un château d'eau. Un nouveau forage a été créé récemment mais la commune rencontre des problèmes de turbidité, ▶ un nouveau forage stratégique est envisagé. Des travaux de mise en œuvre des forages de reconnaissance sont en cours depuis fin d'année 2015.

#### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau potable est de bonne qualité. Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles sur le site internet de la mairie.

L'eau potable est contrôlée par un organisme extérieur (ARS) qui effectue des contrôles 4 fois par an et émet un rapport annuel.

La pression de l'eau est jugée satisfaisante. Dans le bas du village, installation d'un réducteur de pression car trop forte pression dans certains hameaux en fonction de la topographie du territoire.

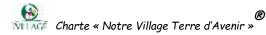
#### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Des périmètres de protection autour du forage situés sur la commune ainsi que des servitudes sont présentes au niveau des forages.

La protection du captage est effectuée avec périmètre de protection (300 mètres autour du forage).

La démarche qualité est menée par la commune pour contrôler et préserver la qualité de l'eau potable.

La commune ne rencontre pas de problèmes de canalisations. Elles sont en fonte, les plus anciennes datent de 1934. La plus longue canalisation a été renouvelée dans les années 90 lors des travaux d'assainissement. Des actions ont été réalisées au niveau des branchements (plomb) et des changements de compteurs. Il n'y a pas de détériorations des canalisations. La commune remplace les canalisations en plomb présentes par des canalisations pvc lors des travaux d'aménagements de la commune.



#### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune ne possède pas de points d'eau publics sauf un robinet au cimetière (sans compteur) et pour lequel la commune a signalé la potabilité de l'eau (voir photo page 113). Il peut être utilisé par les randonneurs.

Un abreuvoir est présent sur la commune et alimenté par la petite rivière.

#### 3.1.1.5. Prix de l'eau

La commune de Boigneville est en régie directe pour l'eau. Le prix de l'eau n'a pas bougé depuis le 1<sup>er</sup> diagnostic Agenda 21, il est toujours de 0,60€ le m³ hors taxe. L'abonnement compteur est de 13€ hors taxe (annuel). Il faut également rajouter les frais de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la redevance pollution domestique.

Points forts	<ul> <li>Bonne gestion de l'eau potable et eau de bonne qualité (contrôles réguliers)</li> <li>Un forage et un château d'eau sont présents sur la commune. un nouveau forage a été créé mais celui-ci rencontre des problèmes de turbidité</li> <li>La commune alimente les communes voisines en eau potable</li> <li>Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable pour optimiser la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire</li> <li>Des actions ont été réalisées sur les branchements et les changements de compteurs d'eau, les branchements en plomb sont remplacés au fur et à mesure des travaux d'aménagements</li> <li>Signalisation de la potabilité du robinet du cimetière, panneau « eau potable » à l'entrée du cimetière</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	- Face à la turbidité du nouveau forage d'eau potable, la commune envisage de créer un nouveau forage (forage stratégique)

#### 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

#### 3.2.1. Système scolaire

Le système scolaire est présent sur la commune de Boigneville. Cette dernière est en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay sur Essonne. Le SIVUVE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de l'Essonne) regroupe les communes de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Prunay et Gironville Sur Essonne. Il a pour but la gestion du restaurant, de la garderie (Centre d'accueil périscolaire) et du transport scolaires.

Ce RPI comporte une école maternelle (située sur la commune de Gironville), elle est équipée d'un dortoir pour les petits et d'une salle de motricité.

Les classes élémentaires se répartissent sur les trois autres communes.

La commune de Boigneville comporte 2 écoles (classes de CE2, CM1 et CM2). Il y a 50 élèves sur Boigneville et 2 classes (une classe de CE2 et CM1 et une classe de CM2).

Les écoles de Boigneville sont équipées en matériel informatique (Ecole numérique rurale).

Sur le site de Gironville, sont installés le restaurant scolaire et la garderie bénéficiant à tous les élèves du RPI.



Le collège le plus proche est situé sur la commune de Milly la Forêt. Le lycée est situé à Etampes.

#### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont sensibilisés au développement durable grâce à des actions et des manifestations sur la commune comme :

- le printemps de l'environnement » qui est organisé tous les ans
- des sorties natures : classes d'eau sur le thème de la rivière
- des sorties scolaires
- intervenants extérieurs notamment le PNR
- Projets pédagogiques notamment sur l'art et les déchets
- « Le Jour de la Nuit » : balades nocturnes, observation des étoiles, sorties natures, extinction de l'éclairage dans les villes.

Un verger conservatoire est présent sur la commune derrière la mairie avec la présence de nombreuses variétés de pommiers avec panneaux explicatifs. Il n'y a pas de jardin pédagogique sur la commune pour les scolaires.

Des expositions sont organisées sur la commune, notamment sur l'art et la matière (fond communal d'art plastique). Charte intercommunale littéraire...



Présence d'un Ecomusée. Conçu et réalisé par la municipalité, l'Écomusée a pour vocation de rappeler et présenter les modes de vie, les contextes historiques, culturels et naturels d'un village rural du Gâtinais. L'exposition présente des objets, photos, outils, affiches de la vie rurale en Gâtinais Français depuis le début du siècle.

Photo PNR du Gâtinais Français

L'exposition se présente sur trois niveaux :

- 1er niveau : La vie rurale depuis début
- du 20ème siècle : photographies, outils, matériel agricole sont exposés en témoignage de ce passé récent.
- 2ème niveau : Une collection rare d'affiches éditées dans les années 1939 à 1944 (réquisition, mobilisation, propagande ...)
- 3ème niveau : Présentation du milieu naturel. Boigneville est reconnue d'intérêt interrégional du point de vue du site et des espaces naturels car elle abrite de nombreuses espèces végétales : la violette des sables, l'orchis négligé, les orchidées, la jonquille, la ronce bleuâtre ...

La commune participe à la Semaine Européenne du Développement Durable en lien avec le Conseil départemental d'Essonne et le PNR du Gâtinais français.

La commune participe et organise la journée de nettoyage de la nature « Essonne verte, Essonne propre ». Les scolaires sont conviés à y participer.



L'objectif de ces manifestations est sensibiliser les habitants à la réduction et au tri des déchets.

Beaucoup de sensibilisation sur le développement durable est réalisée sur la commune grâce à l'appui technique du PNR du Gâtinais français, des articles sont mis dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la mairie.

Le PNR du Gâtinais français intervient également dans les écoles pour sensibiliser les enfants au développement durable, à la biodiversité. Création de nichoir avec le PNR.

▶ La commune envisage de créer des manifestations avec le PNR sur différentes thématiques (culturelles, économiques et touristiques) en intégrant la préservation des milieux naturels (vergers, pressage de pommes, randonnée sur la commune...).

La commune avait envisagé de d'organiser une formation au développement durable mais cette action issu du 1<sup>er</sup> agenda 21 a été annulée faute de participant.

Boigneville a reporté son action concernant la valorisation du savoir-faire des jardiniers amateurs. ► Cette action devrait être reprise dans le 2ème programme agenda 21. Organiser une manifestation sur le thème du jardinage ou du taillage des arbres fruitiers.

#### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

Une garderie périscolaire est présente à l'école maternelle intercommunale de Gironville sur Essonne.

La Garderie, qui fonctionne de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00, rassemble quotidiennement une moyenne de 30 enfants. Les tarifs sont de 3,08 euros pour le matin ou le soir, et de 5,39 euros pour le matin et le soir. Un petit-déjeuner et un goûter sont proposés, ainsi que des activités autour du jeu et du dessin, mais on peut aussi y faire ses devoirs.

Des centres de loisirs sans hébergements sont présents au niveau de la communauté de communes des 2 vallées comme le centre de loisirs de Milly la Forêt (« Square aux enfants » pour les enfants de 3 à 6 ans et un CLSH pour ceux entre 6 et 12 ans), le CLSH de Boutigny sur Essonne, (de 3 à 12 ans), l'ALSH de Maisse (de 3 à 12 ans). Ils sont ouverts pendant les vacances scolaires et le mois de juillet.

Présence également de la Base de loisirs de Buthiers en Seine et Marne, à proximité.

Deux assistantes maternelles sont présentes sur la commune. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Il n'y a pas de crèche sur la commune. La plus proche est située sur la commune de Milly la Forêt.

#### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Les services médico-éducatifs ne sont pas présents sur la commune.

Un CAT et un IMPRO sont présents à Vayres sur Essonne et à Janville sur Juine (les ateliers de Chagrenon).

L'institut Médico-Professionnel (IMPRO) de Vayres sur Essonne, «Léopold Bellan» accueille des garçons et des filles de 12 à 20 ans, présentant un retard intellectuel ou une déficience moyenne avec, parfois, des difficultés comportementales.

Une personne spécialisée est présente à l'école.



Points forts	<ul> <li>Le système scolaire est présent sur la commune, en RPI (regroupement pédagogique intercommunal)</li> <li>2 classes sont présentes sur la commune (CE2 et CM1) et classe de CM2</li> <li>Les scolaires sont sensibilisés au développement durable par des intervenants extérieurs comme le PNR (créations de nichoirs installés dans le verger conservatoire), projets pédagogiques</li> <li>De nouvelles actions de sensibilisation au développement durable ont été réalisées, diffusion dans le journal communal, participation à la semaine du développement durable (avec le CG 91 et le PNR)</li> </ul>
Points faibles	<ul> <li>La commune a annulé son action de formation au développement durable car il n'y avait pas de volontaire pour suivre cette formation</li> <li>La commune a reporté son action en lien avec la valorisation du savoir-faire des jardiniers amateurs, elle souhaite éventuellement l'organiser dans son deuxième programme agenda 21</li> <li>Pas de jardin pédagogique à l'école pour sensibiliser les enfants à la faune et la flore, à l'utilisation des produits naturels pour favoriser la croissance des plantes mais présence d'un verger conservatoire sur la commune</li> <li>Encourager les scolaires à participer à la Semaine du Développement Durable organisée par la collectivité</li> </ul>
Orientations	<ul> <li>Réaliser des manifestations avec le PNR à vocations culturelles, économiques et touristiques en intégrant la préservation des milieux naturels (vergers, pressage de pommes, randonnée sur la commune)</li> <li>La commune envisage de créer une manifestation concernant le jardinage ou le taillage des arbres fruitiers auprès des habitants</li> </ul>

#### 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

#### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune dispose de logements sociaux en bon état sur son territoire. 4 logements sont gérés par l'office HLM. La commune a fait l'acquisition de nouveaux logements (achat d'une maison en plein centre-ville, sur la place de l'église et attenant au commerce communal) qu'elle a réhabilités et mis à la location avec une gestion et des tarifs communaux (voir photos page 115). Au total, la commune dispose de 21 logements soit plus de 10% des résidences principales. La commune souhaite aménager un logement dans une ancienne remise.

Un point internet (gratuit) est disponible sur la commune, il est situé dans l'épicerie communale au niveau du point poste (voir photo page 115). C'est un service supplémentaire que propose la commune, et le commerce pour les habitants et les randonneurs. Ce service a été financé par des fonds européens.

La commune n'emploie pas de personne en difficulté d'insertion mais 2 agents communaux sont présents.

La commune est en partenariats avec des organismes de solidarité comme le secours populaire et les secours catholique de Milly la Forêt.





De nombreuses manifestations sont organisées sur la commune afin de créer du lien social entre les habitants et notamment avec les nouveaux arrivants ou les personnes logées dans les logements communaux. La commune organise le « piquenique républicain » du 14 juillet ainsi que la fête des voisins depuis 2011.

#### 3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Le PAVE a été réalisé sur la commune de Boigneville avec l'appui du PNR du Gâtinais français.

Des lieux publics anciens sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou personne avec des poussettes, des aménagements ont été réalisés notamment l'installation d'un ascenseur à la mairie, un accès de plein pied a pu être créé à l'église grâce à une porte latérale qui permet l'accès directe à l'église sans marche.

Des rampes et facilités d'accès ont été créées pour la salle polyvalente et les 2 écoles ainsi que des toilettes pour personnes handicapées à la salle polyvalente (voir photos page 115).

Des places de parking pour personnes handicapées sont présentes sur la commune au niveau de la gare RER et au cimetière.

La municipalité n'emploie pas de personnes handicapées au sein de la mairie.

#### 3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations culturelles sont organisées notamment des :

- concerts à l'église
- expositions notamment de peinture, de photos...
- exposition des affiches de la période de Vichy à l'écomusée

La commune participe aux journées du patrimoine avec ouverture de l'église et de la crypte, de l'éco musée. Organisation d'un vide grenier en même temps dans la commune. ► La commune envisage de faire découvrir et valoriser son petit patrimoine et d'organiser des journées festives sur le patrimoine, la biodiversité...

La municipalité travaille en association avec la Charte culturelle intercommunale de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay sur Essonne ainsi que le Conservatoire de musique des deux vallées.

Des chantiers de jeunes sont organisés notamment pour réhabiliter l'ancien puits (ancien puits des carnaux). Organisation en 2014 d'un chantier de jeunes avec le SIARCE pour le nettoyage de la nature, l'objectif était de nettoyer la Velvette, petit cours d'eau d'à peine 4 kilomètres qui prend sa source dans la commune. Cet affluent de la rivière Essonne, envahi par les lentilles d'eau avait besoin d'un nettoyage de son cours et de ses berges pour éviter l'eutrophisation du milieu aquatique (voir photos page 116).

Points forts	- Le PAVE a été réalisé avec le PNR		
	- Les lieux publics anciens sont accessibles pour les personnes		
	handicapées, des aménagements ont été réalisés comme un ascenseur à la mairie, un accès de plein pied à l'église, accès à la salle polyvalente et aux écoles  - Des places pour personnes handicapées sont présentes (à la gare et au		



	cimetière)  - La commune a organisé un chantier de jeunes avec le SIARCE en 2014 pour l'entretien de la rivière Essonne  - Des concerts ont été organisés dans l'église	
Points faibles		
Orientations	- Valoriser le petit patrimoine de la commune et le faire connaître à la population et aux communes voisines, journée festive sur le patrimoine, découverte	

## 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

#### 3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Des associations actives sont présentes sur la commune notamment le Club de loisirs pour l'organisation de manifestations destinés à tous et pour tous les âges

Au niveau intercommunal, une association s'occupe de l'animation culturelle (Charte culturelle intercommunale) sur les thèmes de la cuisine, la couture, le théâtre, des concerts...

#### 3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Il n'y a pas d'association sportive sur la commune mais présences d'associations de ce type au niveau intercommunal comme le football et le tennis.

La commune de Boigneville possède des équipements sportifs comme un terrain de jeux mais les équipements sportifs sont gérés au niveau intercommunal (compétence de la communauté de communes).



Des épreuves sportives cyclistes ont été organisées sur la commune de Boigneville. Des groupes de randonnées pédestres ont également été créés. Ces activités sportives ont été constituées par les habitants.

#### 3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Il n'y a pas d'association à but social et humanitaire sur la commune mais présence d'associations actives de ce type au niveau du chef-lieu de canton.

#### 3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Une association sur la protection du patrimoine est présente ainsi que la société de chasse.

#### 3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La municipalité met à la disposition de ses associations mais également aux associations extérieures de son territoire des locaux notamment la salle polyvalente et le local de rangement (pour le Club de loisirs).

Du matériel est également mis à la disposition des associations (tables et chaises).



Des subventions sont versées aux associations intercommunales extérieures à la commune mais pas au Club de loisirs.

Points forts	<ul> <li>Des associations communales et intercommunales sont présentes sur le territoire (charte culturelle intercommunale)</li> <li>La commune a organisée des épreuves sportives cyclistes. Des groupes de randonnées pédestres se sont formés par les habitants ou non de la commune mais pas de gestion par la commune</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	

#### 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

#### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

La commune accueille des nouvelles populations essentiellement en résidence principale. Il y a très peu de résidences secondaires sur la commune (50 résidences secondaires qui représentent environ 17%).

#### 3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est faible sur la commune, ce sont surtout des randonneurs.

La commune possède un écomusée ce qui amène des personnes extérieures à la commune à venir visiter la commune, l'écomusée et l'église.

La présence du RER sur la commune apporte de nombreux groupes de randonneurs à venir par le train et faire les randonnées sur la commune.

Quelques espaces sont mis à la disposition des touristes et des randonneurs comme des bancs, un point d'eau gratuit (au cimetière).

Il n'y a pas de WC publics.

#### 3.5.3. Accueil des populations

Une manifestation pour l'accueil des nouveaux arrivants est organisée tous les 2-3 ans en fonction du nombre d'installation de nouvelles familles. Une manifestation est organisée spécialement pour eux.

Des documents de présentation de la commune sont remis aux nouveaux arrivants ainsi que des documents présentant le territoire et les services au niveau de la communauté de communes et du PNR.

La commune encourage les habitants de la commune à organiser annuellement la fête des voisins.

L'offre locative de logements est satisfaisante, la commune comprend 21 logements communaux ce qui représente environ 10% de logements locatifs.

Points forts	- De nombreux randonneurs viennent sur la commune, balade pour		
	découvrir le patrimoine paysager, l'écomusée, l'église la facilité		
	d'accès par le train entraîne de nombreux marcheurs		
	- Organisation d'une journée d'accueil pour les nouveaux arrivants tous		
	les 2 ou 3 ans suivant le nombre de personnes nouvellement installées		



	- Un document de présentation de la commune a été réalisé, il est distribué à tous les nouveaux arrivants
Points faibles	
Orientations	

#### 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS



Des services publics ont été maintenus sur la commune notamment la présence de la Mairie (ouverte tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 13h).

L'agence postale communale est également présente sur la commune, située dans l'épicerie communale. L'agence postale assure les opérations courantes : départ de courriers simple et recommandé, colis, vente de timbres, opérations bancaires. C'est une agence postale multi-services. Elle est ouverte tous les matins le lundi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et du mardi au samedi de 8

heures 30 à 12 heures 30.

La commune ne possède pas de bibliothèque.

La gendarmerie est située à Milly la Forêt, les pompiers sont à Maisse et le Trésor Public à la Ferté Alais.

Tous ces services publics sont situés à moins de 10 kms de Boigneville.

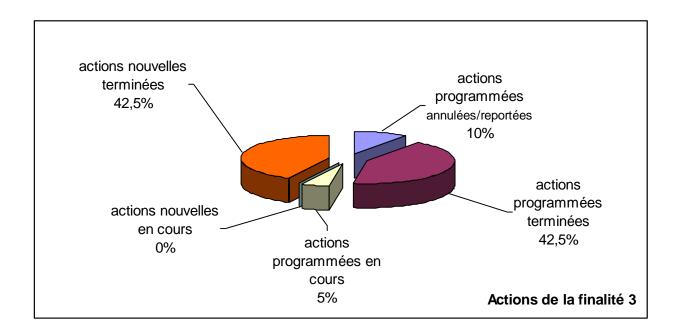
Points forts	- La Mairie et l'agence postale communale sont présentes sur la commune, les autres services sont situés à moins de 10 kilomètres
Points faibles	
Orientations	

#### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 3

	Echéance prévue	Etat
	dans	d'avancement au
Titre de l'action	l'Agenda 21	moment de
	précédent	l'évaluation
Actions programm	mées	
Finalisation d'un schéma d'eau potable	2015	Action terminée
Suppression progressive des branchements en plomb	A partir de 2011	Action en cours
au cas par cas		
Indication de la potabilité du point d'eau public au	2011	Action terminée
cimetière		
Sensibilisation au développement durable :	A partir de 2010	Action terminée
participation à la semaine du développement durable		
Formation au développement durable	2011	Action annulée
« Pique nique républicain » le 14 juillet	Annuel	Action terminée
Fête des voisins	Depuis 2011	Action terminée
Logements sociaux	2012	Action terminée
PAVE	2011	Action terminée
Création d'un groupe de randonnées pédestres et/ou	2011	Action terminée
cyclistes		
Présentation et valorisation du savoir faire des	Annuel	Action reportée
jardiniers amateurs locaux		
Nombre d'actions terminées	8	<u> </u>
Nombre d'actions en cours	1	
Nombre d'actions annulées/reportées	2	2

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
Création d'un nouveau forage sur la commune mais celui-ci rencontre des problèmes de turbidité	Action terminée
Remplacements réguliers des compteurs d'eau Action terminée	
Un point internet est disponible gratuitement au point poste/épicerie	Action terminée
Les lieux publics anciens sont accessibles pour les personnes handicapées, des aménagements ont été réalisés comme un ascenseur à la mairie, un accès de plein pied à l'église, accès à la salle polyvalente et aux écoles	Action terminée
Des places pour personnes handicapées sont présentes (à la gare et au cimetière)	Action terminée
La commune a organisé un chantier de jeunes avec le SIARCE en 2014 pour l'entretien de la rivière Essonne	Action terminée

Des concerts ont été organisés dans l'église	Action terminée
Un document de présentation de la commune a été	Action terminée
réalisé, il est distribué à tous les nouveaux arrivants	
Nombre d'actions terminées	8
Nombre d'actions en cours	0



## FINALITE 4: COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

#### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe municipale et avec l'intercommunalité ainsi qu'avec les autres structures (syndicats, PNR...).

La population est bien avisée des informations légales grâce aux panneaux d'affichages en mairie et dans les hameaux. La commune diffuse également les informations plus générales ou spécifiques.

Ces informations sont à la disposition du public en mairie, présentoirs mis à la disposition. De nombreux articles d'informations sont diffusés par le bulletin municipal et sur le site internet. La commune diffuse également les informations des autres structures comme le syndicat de déchets, le PNR, le Conseil départemental d'Essonne...

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques sont organisées sur la commune sur différentes thématiques comme le SPANC, le PLU ainsi que 2 réunions sur le recensement des vergers...

Il n'y a pas de consultation publique ni de référendum.

▶ La commune envisage d'organiser de nouvelles réunions publiques notamment sur le PLU avec consultations...

La commune n'a pas de conseil des jeunes.

Un journal communal est présent sur la commune, il est trimestriel.

La commune avait un site internet depuis mars 2010 mais il était peu alimenté et suivi. La municipalité a souhaité le recréer à nouveau et l'actualise régulièrement. Il est géré par la municipalité et la secrétaire.



On y retrouve des informations sur la commune, les services administratifs, les activités économiques mais également les autres structures...

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune



La municipalité communique par le biais de la presse locale comme le Républicain. Elle communique également dans des magazines spécialisés pour l'écomusée.

Points forts	<ul> <li>Bonne communication entre la commune et l'intercommunalité</li> <li>Diffusion des informations générales et spécifiques dans le bulletin municipal et le nouveau site internet communal</li> <li>La commune a organisé des réunions publiques sur le recensement des vergers, sur le PLU</li> <li>Un bulletin communal trimestriel est présent sur la commune</li> <li>La commune a recréé son site internet et l'actualise régulièrement, il est géré par la municipalité et la secrétaire</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	- La commune envisage d'organiser d'autres réunions publiques et des consultations publiques notamment dans le cadre de son PLU ainsi que sur d'autres thématiques

#### 4.2. GESTION DE L'ESPACE

#### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Des documents d'urbanisme sont présents sur la commune de Boigneville.

En effet, la commune possède un Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis le 8 juin 2001, il faisait suite au POS de 1983. Le POS de 2001 est complet mais la commune souhaitait le faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Conseil municipal a décidé de le modifier par délibération le 15 octobre 2010. Ce nouveau PLU devait également avoir une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

En 2015, la commune a délibérée pour le nouveau PLU et lancement du cahier des charges. Démarrage du processus de transformation du POS en PLU en 2015.

Dans le POS actuel, présence de l'instauration du droit de préemption urbain depuis juillet 1993 sur la totalité de la zone AE. Le POS actuel et le futur PLU ont et auront des dispositions concernant la protection et le respect des constructions, des plantations...

La commune possède un Plan de prévention des Risques avec PPRi pour la rivière Essonne, un Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM. Les services de l'Etat ont élaboré un nouveau Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) de la vallée de l'Essonne, prescrit par arrêté interpréfectoral (Loiret, Seine et Marne et Essonne) n°2009-DDEA-SE n°097 du 10 avril 2009 et approuvé par arrêté interpréfectoral n°2012-DDT-SE n°280 le 18 juin 2012 dont la commune de Boigneville. Ce PPRi est construit sur un scénario correspondant à une crue centennale (inondation par débordement de rivière. Document consultable en mairie.

Un DICRIM (Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs) est un document obligatoire d'informations à destination des populations à risques qu'elles encourent sur le territoire de la commune. Chaque mairie dont le territoire s'avère soumis à un ou plusieurs risques (par arrêté préfectoral) a le devoir de le réaliser et de la communiquer à ses administrés : c'est le cas de Boigneville. Ce document n'a qu'une valeur informative et ne peut, en aucun cas, être opposable aux tiers. L'information préventive a un rôle primordial dans la conscience des risques et des comportements à tenir en cas de catastrophe.

Le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne correspond à l'action n°10 du Programme d'Actions de prévention des Inondations (PAPI) du



bassin de l'Essonne. Ce PAPI, découpé en 15 actions, a pour objectif la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations susceptibles de se développer sur le bassin, dans le respect global des équilibres et de la préservation des milieux aquatiques.

Des risques majeurs sont également présents sur la commune comme :

- Risque sismique très faible sur l'ensemble du département (niveau 1)
- Risque de mouvement de terrain : le département de l'Essonne est particulièrement touché par le risque retrait et gonflement des sols argileux. Il faut également noter la présence de cavités souterraines. La commune de Boigneville est classée « moyen » pour le retrait gonflement d'argile
- Risque lié aux transports de matières dangereuses (TMD) par voie ferroviaire

Il n'y a pas de construction irrégulière sur la commune.

La commune ne possède pas de ZAD ni de réserves foncières mais une politique d'acquisition de la commune afin d'éviter de créer une zone de lotissement mais préférer des aménagements de terrain de jeux pour les enfants et les adultes (terrain herbeux).

La commune continue cette politique d'acquisition afin de créer des nouveaux logements locatifs sur la commune pour les jeunes ménages.

#### 4.2.2. Bâti communal

Le bâti communal est de très bonne qualité, très bien entretenu et mis en valeur. Tous les diagnostics amiantes ont été réalisés sur tous les bâtiments en 2006.

La commune possède un bâtiment HQE, en effet la salle polyvalente a été rénovée en 2010 sous normes HQE développement durable.

La commune utilise du bois certifié dans tous les travaux de réhabilitation notamment pour les changements d'huisseries (portes et fenêtres).

Le cadre architectural et paysager est pris en compte notamment lors des constructions neuves mais également dans la réhabilitation du bâti.

La commune a bénéficié par le biais du PNR d'une assistance administrative, technique et financière pour l'amélioration de l'habitat pour les particuliers. Le Parc naturel Régional du Gâtinais français a mis gratuitement à la disposition des particuliers un service « Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat ». Il vise à maintenir la population locale sur le territoire en améliorant sa qualité de vie. Le dispositif porte sur la lutte contre l'habitat indigne, la promotion du logement durable, le soutien aux loyers maîtrisés et le maintien à l'autonomie résidentielle en adaptant les logements aux situations de handicap liées ou non au vieillissement des propriétaires occupants ou des locataires du secteur privé. Les aides du Parc sont intervenues sur une durée de 5 ans jusqu'en août 2014. Des nouveaux logements communaux ont été rénovés. Le PNR ne sait pas s'il va reconduire cette opération.

La commune n'a pas créé de Plan d'Aménagement de Bourg.

La commune ne possède pas de secteur sauvegardé sur son territoire mais elle possède des monuments historiques inscrits et classés comme :



- L'église Notre Dame de l'Assomption est un monument historique inscrit le 16 juillet 1925 (PA00087816) (Voir photo page 116).
- la grotte de Prinvaux inscrite le 13 octobre 1980 (PA00087817), elle date de la protohistoire ou du mésolithique. Elle est décorée de gravures rupestres.

- La Crype de l'église Notre Dame de l'Assomption est classée le 6 juillet 1987,



présentant au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de son décor peint, adaptation religieuse d'une composition civile courante à l'époque classique. Le trésor caché de Boigneville Longtemps restée enterrée, une magnifique crypte ou « chapelle souterraine » dédiée à Notre-Dame du Bon Secours, datée du XIe siècle, livre des fresques représentant des scènes de la Sainte Famille. Ces peintures ne datent que du XVIIe siècle. Cette crypte, découverte en 1677 par le père

Gabriel Estancelin, abrite également la pierre tombale de la Dame de Saint Val morte et enterrée en août 1310. Le 29 avril 1688, l'archidiacre d'Étampes la bénit et la place sous l'invocation de la Sainte Vierge et de sainte Catherine. Il semble que cette crypte soit également une chambre funéraire pour la famille d'Arbouville.

14 meubles classés et inscrits sont présents dans l'église Notre Dame de l'Assomption de Boigneville. 3 meubles classés comme la dalle funéraire, les fonds baptismaux et une cloche en bronze. 11 meubles inscrits comme la fresque vie de la Vierge du XVIIème siècle, l'autel latéral en bois sculpté du XVIIIème siècle, un bénitier, une clochette liturgique en bronze du XVIIIème siècle, un tableau de la Sainte Famille, un calice et patène en métal argenté, 4 chandeliers et croix d'autel en métal argenté, un ostensoir, un ciboire, un baiser de paix et la bannière immaculée conception.

Le petit patrimoine est entretenu par la commune (subvention provenant du PNR à hauteur de 80% pour protéger et valoriser le petit patrimoine) mais actuellement, c'est plus difficile pour



le PNR donc moins de subvention. On peut noter des bâtiments patrimoniaux comme :

- la maison du Bailli,
- le château d'Argeville,
- le lavoir,
- la croix place de l'église,
- les paysages typiques du Gâtinais français
- les parties anciennes de Boigneville comme l'alignement des maisons sur rue, murs d'alignement en grès et calcaire.



La commune a remis en état un ancien puits grâce à un chantier de bénévoles (voir photos page 116).

Présence également d'une boucle VTC réalisée entre Malesherbes et la Ferté Alais.

Des nouveaux aménagements ont été réalisés au cimetière (voir photos page 116).

Des aménagements de sécurité routière sont présents sur la commune comme la zone à 30km/h au niveau du centre bourg ainsi que dans les hameaux. Présence de ralentisseurs dans



les hameaux afin de limiter la vitesse de circulation (coussins berlinois). Présence également de chicanes, trottoirs et passages piétons.

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

L'esthétique et la préservation du patrimoine est une priorité sur la commune de Boigneville. En effet, les espaces verts sont entretenus. Le fleurissement est réalisé sur la commune mais en intégrant le développement durable. La commune ne participe plus au concours des villages fleuris (elle avait obtenu des prix au niveau départemental) car à l'époque, le jury ne prenait pas en compte le développement durable. La commune continue ses actions de fleurissement en intégrant la notion de préservation de l'environnement comme le paillage, l'arrosage par l'eau de pluie malgré la forte diminution et l'intégration de l'opération Zéro Phyto dans la politique d'embellissement communal. En effet, la commune a signé la Charte Zéro Phyto avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français dans la gestion de tous les espaces communaux.

Le mobilier urbain est de bonne qualité et fonctionnel. La municipalité entretien régulièrement son matériel, les matériaux plastiques sont recyclés. Elle rénove plus son matériel qu'elle ne le change.

La propreté des rues, des monuments et édifices publics est visible (voir photo page 117). Le balayage est effectué une fois par trimestre par une entreprise, c'est une compétence déléguée à la communauté de communes.

	tte de Communes.
Points forts	- La commune possède un POS depuis 2011. Elle a décidé de le faire
	évoluer en PLU avec Approche Environnementale de l'Urbanisme.
	Action en cours en 2015, la délibération a été prise et lancement du
	cahier des charges et appel d'offres réalisés dernièrement
	- Un PPRi et un DICRIM pour présents sur la commune pour la rivière
	Essonne
	- Réhabilitation de la salle polyvalente avec normes développement
	durable, utilisation de bois certifiés lors de la rénovation des bâtiments
	et logements communaux (fenêtres). Prise en considération du cadre
	architectural et paysager dans les aménagements
	- Programme intérêt général « habitat » dans le cadre du PNR (opération
	d'amélioration de l'habitat pour les communes du PNR)
	- Le PNR apporte quelques aides financières dans le cadre de la
	rénovation du petit patrimoine. La commune de Boigneville a
	réhabilité son ancien puits par un chantier de bénévoles
	- La commune continue ses actions de fleurissement tout en respectant
	les normes environnementales. Elle ne postule plus au concours des
	villes et villages fleuris car ils ne prennent pas en compte les démarche
	de Développement Durable
	- La commune applique les conditions de la charte zéro phyto,
	paillage
Points faibles	- La commune ne possède pas de bâtiments HQE, BBC
Folins faibles	- Valoriser le patrimoine protégé et rénové de la commune auprès de la
	population, journée découverte (puits restauré, l'église, les milieux naturels)
	,
	- Préserver la sécurité du village et des habitants, circulation et
	fréquentation lors de la traversée de la commune afin de relier Malesherbes à La Ferté Alais
Orientations	ivialestierues a La Ferre Afais
Orientations	

#### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune de Boigneville. Les personnes exerçant leur activité sur le territoire communal représentent environ 20% de la population active. Les habitants de Boigneville vont travailler sur Malesherbes, voire en région parisienne (ligne

RER D).



La station Arvalis Institut du Végétal emploie environ 130 personnes dont des habitants de Boigneville.

19/04/2016

La commune a un partenariat avec la mission locale mais il n'y a pas de permanence sur les communes.

#### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

#### 4.4.1. Services de santé

Les services de santé ne sont pas présents sur la commune de Boigneville mais ils sont situés à proximité, sur les communes de Maisse et de Milly la Forêt.

Un défibrillateur a été installé sur la place de la commune, à proximité de la place de l'église (voir photo page 117).

#### 4.4.2. Services aux personnes âgées

Les établissements pour les personnes âgées ne sont pas présents sur la commune, ils sont situés sur la commune de Maisse et de Milly la Forêt. On trouve une maison de retraite (EHPAD) à Maisse « Résidence le Gatinais ». Une EHPAD privé à Milly la Forêt « Notre Dame de l'Espérance ».

Un foyer logement – résidence autonomie (MARPA) est également présent à Milly la Forêt «les Jardins de Laurent».

Un accueil de jour est également possible sur la commune de Champcueil (EHPAD), c'est une solution pour les aidants et les familles des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Une opportunité pour les personnes dépendantes de pouvoir rester vivre à leur domicile.

Des aides à domicile sont présentes sur la commune. Cette dernière adhère à une association pour les soins à domicile et pour les auxiliaires de vie. Cette association est située à Soisy sur Ecole et fait bénéficier tout le canton de ses services.

#### 2 services sont présents :

- le service d'aide-ménagère à domicile (ASAMD)

Ce service permet aux personnes dépendantes de rester le plus longtemps possible dans leur cadre habituel. Il intervient en apportant une aide appropriée et personnalisée en réalisant des tâches de la vie quotidienne.

- le service de soins infirmiers à domicile (ASAD)

Afin d'éviter une hospitalisation ou pour favoriser le retour à domicile, et si il y a besoin de soins d'hygiène et infirmiers, les personnes peuvent bénéficier de ce service. Celui-ci



intervient sur prescription médicale et sa prise en charge est assurée à 100% par l'assurance maladie.

Le portage des repas est présent sur la commune. Les repas sont confectionnés par une maison de retraite.

La téléalarme est proposée aux personnes âgées. C'est une action soutenue par le Conseil départemental d'Essonne. La commune de Boigneville ne finance plus ce service car le département d'Essonne contribue presque à totalité pour l'acquisition de ce matériel. La commune suit le nombre de personnes qui bénéficient de ce service.

L'épicerie peut porter les courses aux personnes âgés afin d'apporter un service supplémentaire dans une commune rurale.

Le club de loisirs organise le repas des anciens une fois par an en décembre.

La commune organise un arbre de Noël pour les enfants. Un colis de Noël est remis aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Points forts	
Points faibles	- Les services de santé ne sont pas situés sur la commune mais à proximité, sur les communes de Maisse et de Milly la Forêt ainsi que les services pour personnes âgées, cela représente entre 15 et 20 minutes de trajets en voiture
Orientations	

#### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

#### 4.5.1. Les services au public

Les services au public sont situés dans les communes voisines de Boigneville comme Maisse, Milly la Forêt et la Ferté-Alais. On y retrouve différentes activités comme les banques, les taxis, les agences immobilières...

La commune de Boigneville possède encore sur son territoire, une agence postale avec opération bancaire et un coiffeur à domicile.

L'association SESAME (Sud-Essonne – Aide Multi Emploi) localisée à Maisse accueille les demandeurs d'emplois et aide à leur réinsertion sociale et professionnelle. Il met à disposition des utilisateurs particuliers et des entreprises. Il gère la réinsertion des personnes notamment dans des travaux de jardinage...

La commune possède un Eco musée (communal):

- au rez de chaussée : la vie agricole avant-guerre
- au 1<sup>er</sup> étage : les années noires par l'occupation (affiches)
- au 2<sup>ème</sup> étage : la vie locale au début du XXème siècle (communication par le PNR)

#### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit est présent sur presque tout le territoire communal (couverture ADSL haut débit).



La couverture en téléphonie mobile par les 3 opérateurs est satisfaisante sur tout le territoire communal excepté pour une dizaine de maisons au niveau de la butte dont la couverture est limitée. Un relais est présent au niveau du château d'eau.

Points forts	- Bonne couverture internet et téléphonie mobile sur une grande partie du territoire communal
	du territoire communai
Points faibles	- Peu de services au public sont présents sur la commune excepté la
	banque postale à l'épicerie communale
Orientations	

#### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

#### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Boigneville appartient à la communauté de communes des deux vallées (CC2V) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle regroupe actuellement 15 communes.

Elle appartient à de nombreux syndicats comme :

- SIROM : Syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères
- SIREDOM : Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères
  - SIAG : Syndicat d'assainissement de Gironville-Buno-Prunay et Boigneville
- SIGAL : Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères
- SIARCE : Syndicat intercommunal d'assainissement et de restauration de cours d'eau
  - SIVUVE : Syndicat intercommunal à vocation unique du Val d'Essonne « scolaire »
  - SIVE : Syndicat intercommunal de la vallée de l'Essonne « sports »
  - Syndicat de Musique des Deux Vallées
  - Association Aides à Domicile (ASAMD)
  - Association Soins à Domicile (ASAD)
  - SEE : Société des Eaux de l'Essonne

#### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Boigneville fait partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais français depuis septembre 1997. Ce PNR correspond à un territoire s'étendant sur 75.640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne) et représentant 82 153 habitants (*voir infos pages 11 et 12*).

La commune de Boigneville appartient au SDRIF. Le SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE a été adopté par la délibération du Conseil Régional N°CR97-13 du 18 octobre 2013 et approuvé par le Décret N°2013-1241 du 27 décembre 2013.

Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien. Comme le prévoit l'article L. 141-1, «Ce schéma détermine notamment la destination générale des différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. Il détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.» Cette approche spatiale de l'aménagement s'inscrit dans une approche plus stratégique du développement francilien. Le SDRIF identifie les enjeux



régionaux et s'attache à une approche intégrée et transversale des thématiques permettant de répondre à ces enjeux. Le SDRIF assure la cohérence des politiques publiques sectorielles des différents acteurs compétents et l'articulation des échelles temporelles et spatiales de l'aménagement. Le SDRIF offre un cadre, fixe des limites, impose des orientations et laisse aux collectivités territoriales, au travers de leurs documents d'urbanisme locaux, la responsabilité de la traduction de ces grandes orientations au niveau local. Il n'a pas vocation à se substituer aux servitudes de natures diverses qui pourraient s'imposer localement et qui devront être prises en compte par les collectivités.

#### 4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'est pas jumelée avec un pays en difficulté.

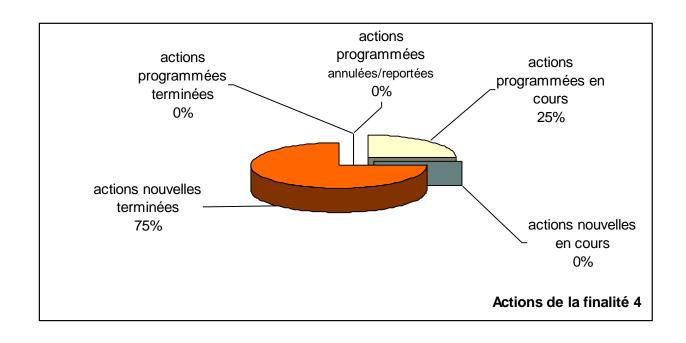
Elle est jumelée avec Morsbach, en Allemagne depuis 40 ans (regroupement avec les 12 communes du canton).

Points forts	- La commune de Boigneville est entrée dans la communauté de communes	
	des deux vallées depuis 2013. Elle appartient également à de nombreux	
	syndicats, au PNR	
Points faibles		
Orientations		

#### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 4

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions programmées		
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	2014	Action en cours
Nombre d'actions terminées		0
Nombre d'actions en cours		1
Nombre d'actions annulées/reportées		0

Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation
Actions non programmées	
La commune a recréé son site internet et l'actualise régulièrement, il est géré par la municipalité et la secrétaire	Action terminée
La commune de Boigneville a réhabilité son ancien puits par un chantier de bénévoles	Action terminée
La commune de Boigneville est entrée dans la communauté de communes des deux vallées depuis 2013	Action terminée
Nombre d'actions terminées	3
Nombre d'actions en cours	0



## FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

#### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont majoritaires et très présents sur la commune de Boigneville (1065 hectares soit près de 70%). C'est un paysage de Gâtinais (culture extensive). Ce sont essentiellement des espaces dédiés à la culture de céréales, de betteraves et de cultures spécialisées comme le colza.



Il n'y a plus de cressonnier sur la commune. Autrefois la commune comptait de nombreux cressonniers dont le dernier s'est arrêté récemment.

Il se met en place une agriculture raisonnée (signature de contrat), et les agriculteurs sont dans la manière du possible respectueux de leur environnement et de leur cadre de vie.

La commune n'a pas d'agriculteur biologique ni d'AOC.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les espaces agricoles sont pris en compte dans les documents d'urbanisme actuels mais également dans les futurs documents notamment le PLU avec AEU.

Il n'y a pas de terrain ni de bâtiments mis à la disposition par la mairie. ► La municipalité envisage de prendre en compte la politique d'accueil des exploitations agricoles dans le futur PLU.

La commune a mis en place des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs concernant les pratiques respectueuses de l'environnement.

Par contre, elle a reporté son action concernant la valorisation de l'image du monde rural auprès des scolaires et des nouveaux arrivants. La municipalité a rencontré des difficultés pour mettre en place cette action. ▶ Elle souhaite mettre en place cette action dans son 2<sup>ème</sup> programme d'actions.

#### <u>5.1.3. Espaces</u> naturels (non agricoles)

Les espaces agricoles sont très majoritaires sur la commune. Il n'y a pas de forêts communales. Ce sont essentiellement des bois privés. Ils représentent 25% du territoire communal.

La commune possède des zones humides classées en zone Natura 2000 et des landes classées en ZNIEFF. Des pelouses sèches calcaires privées sont présentes et sont classées Natura 2000 vers la vallée de l'Essonne.

Des friches sont présentes en milieu de la plaine non cultivable.

Le territoire communal se partage dans un environnement naturel vierge ou cultivé formé d'un plateau entaillé de vallées, et des espaces bâtis composés d'un village centre, de trois hameaux et de constructions isolés.

Boigneville, avec les communes voisines de la moyenne vallée de l'Essonne occupe une position stratégique, on pourrait dire un « nœud biologique ». En effet deux directions de principales de continuité biologique se croisent : nord/sud (Essonne amont/aval) et est/ouest (Rambouillet/Fontainebleau). Les boisements de la vallée de l'Essonne sont dans le

prolongement de ceux du massif de Fontainebleau, ils permettent aussi une communication avec la forêt d'Orléans via la haute vallée de l'Essonne. A Boigneville la vallée s'enrichit de la confluence entre la Velvette et l'Essonne. Les milieux naturels de Boigneville contribuent donc à la circulation de la grande faune (chevreuil, cerfs, sangliers) et plus généralement aux échanges génétiques à longue distance entre la flore et la faune.

Les horizons sont amples mais cependant bornés par des vallons ou des bosquets. Les bois fragmentés soulignent les microbuttes ou était implanté l'ancien parcellaire du vignoble sur le « mollasses du Gâtinais ». Les formations végétales naturelles du plateau sont les pré-bois à chêne pubescent (bois calcicole), et le mésobromion à Brachypode penné (pelouse calcicole moyennement sèche). Le mésobromion accueille plusieurs espèces d'orchidées (22 espèces sont répertoriées).

Points forts	<ul> <li>Les espaces agricoles sont très présents sur la commune (cultures intensives de céréales, betteraves)</li> <li>Les espaces non agricoles sont des espaces naturels protégés</li> <li>Dans le futur PLU, la commune va prendre en compte la protection du domaine agricole notamment grâce à l'approche environnementale de l'urbanisme</li> <li>La commune a réalisé des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs concernant les pratiques respectueuses de l'environnement (diffusion d'informations, sensibilisation)</li> </ul>
Points faibles	<ul> <li>Il n'y a plus de cressiculteur sur la commune et pas de sensibilisation pour la reprise de cette activité emblématique sur la commune</li> <li>La commune a reporté son action de valorisation de l'image du monde agricole auprès des scolaires et des nouveaux arrivants compte tenu de la difficulté à mettre en place</li> </ul>
Orientations	<ul> <li>Prise en compte de la politique d'accueil des exploitations agricoles dans le futur PLU</li> <li>La commune veut essayer de sensibiliser les scolaires et les habitants à l'environnement et essayer de modifier l'image du monde agricole</li> </ul>

#### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités polluantes sur la commune de Boigneville.

Présence d'un institut de recherche du végétal appliqué en agriculture « ARVALIS » qui met au point et diffuse des informations et des techniques permettant aux producteurs de céréales à paille (blé, orge, avoine, triticale, seigle, sorgho...), de protéagineux (pois, féveroles, lupin), de pomme de terre, de mais et de fourrages, de s'adapter à l'évolution des marchés agroalimentaires et de rester compétitifs au plan international, tout en respectant l'environnement).

#### 5.2.2. PME

Deux entreprises de bâtiment sont présentes sur le territoire communal.

Les autres PME sont situées au niveau intercommunal.

#### 5.2.3. Politique d'accueil

Une politique d'accueil est menée par la commune.



La commune participe au syndicat Ateliers artisanaux communaux (Syndicat d'ateliers locatifs avec reprise d'une friche industrielle pour activités sur la commune voisine de Boigneville : Prunay sur Essonne).

Des artisans et entreprises sont situés dans les bâtiments HQE au niveau de la recyclerie (SIGAL), Syndicat Intercommunal de Gestion des Ateliers Locatifs-centre artisanal Jean Michel DAUDU.

En 2005, cette zone était une friche industrielle. La Municipalité de Prunay sur Essonne décide de la transformer en locaux artisanaux. Cette opération a été réalisée avec 3 communes voisines (Boigneville, Buno Bonnevaux et Gironville sur Essonne).avec lesquelles Prunay partage déjà ses compétences. Les locaux sont occupés par 17 artisans : antiquaire, ferronnier, artisan couvreur... Ce bâtiment accueille également une structure d'insertion par le travail hébergée gratuitement : la recyclerie. La recyclerie est née en 2012. Une dizaine de personnes y travaillent : les employés récupèrent des objets dans des déchetteries ou ceux déposés par des particuliers, les retapent et les revendent à bas prix.

Le projet d'ateliers créatifs s'est inscrit dans la dynamique de développement et de soutien aux entreprises du Parc Naturel Régional du Gâtinais auquel appartiennent les communes. Ce dernier, dans le cadre de ses compétences sur l'accueil d'activités économiques, a réalisé l'étude d'opportunité nécessaire au lancement du projet. Le projet d'ateliers locatifs répondait donc aux besoins cruciaux des entreprises artisanales locales identifiées ou à celles exerçant leur activité à domicile, il permet également d'accueillir de nouvelles activités et augmenter le nombre d'emplois du bassin. Le projet de création d'ateliers locatifs à Prunay sur Essonne est en cohérence avec la volonté régionale et départementale d'accompagner les collectivités dans leur démarche de résorption des friches industrielles et de favoriser les projets ayant un impact environnemental.

Des zones d'activités sont présentes sur les communes de Milly la Forêt et de Maisse.

Points forts	- Il y a peu d'entreprises sur la commune, un institut de recherche végétal « Arvalis » est présent
Points faibles	
Orientations	

#### 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

#### 5.3.1. Commerces



Des commerces sont présents sur la commune comme un café-restaurant « Le tir bouchon » localisé au niveau de la gare RER.



Une épicerie communale est également présente avec dépôt de pain et agence postale communale. La boutique multiservices est un commerce de proximité créée en 2007 dans l'ancienne boulangerie place de l'Eglise. La boutique regroupe des activités de vente d'épicerie, de dépôt de pains et d'agence postale communale d'où son nom « multiservices ». Elle est ouverte tous les matins le lundi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et du mardi au samedi de 8 heures 30 à 12 heures 30. L'Agence postale assure les opérations courantes : départ de courriers

simple et recommandé, colis, vente de timbres, opérations bancaires.

La commune a su maintenir l'épicerie et le compléter avec des services supplémentaires comme l'agence postale, un point internet...(Voir photos page 117). Cette épicerie marche bien ainsi que le service de la poste. Ce dernier commerce communal permet de créer du lien social.

Des produits régionaux sont en ventes à l'épicerie de la commune, en effet, les produits proviennent de producteurs et sont mis en dépôt pour la vente à l'épicerie. On est donc sur une vente de produits locaux en circuit court.

Des commerçants ambulants passent dans le bourg et les hameaux comme le poissonnier le mercredi et le boucher-charcutier le mercredi et le samedi.

Livraison à domicile par l'épicerie communale de Boigneville mais également par un magasin de Milly la Forêt.

#### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

La municipalité a su créer et maintenir un dernier commerce en milieu rural (ouvert tous les matins). Elle communique régulièrement sur ses services dans le bulletin municipal et sur le site internet.

Les autres commerces sont situés à proximité de Boigneville, sur les communes de Maisse et de Milly la Forêt.

#### 5.3.3. Politique d'accueil

Les locaux de la commune sont mis à la disposition des commerces (épicerie et barrestaurant) mais la commune n'a pas d'autres bâtiments à disposition. De plus, il n'y a pas d'autres besoins de commerces de proximité sur la commune.

Un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et Commerce) a été mis en place au niveau intercommunal, il est géré par le PNR du Gâtinais français. La commune n'a pas demandé de subvention excepté des fonds Européens pour l'installation d'un point internet à l'épicerie.

# Points forts

- Des commerces sont présents sur la commune comme un caférestaurant à la gare dont les murs appartiennent à la commune, l'épicerie communale avec point internet, agence postale et dépôt de pain
- Vente de produits régionaux et de produits locaux à l'épicerie (circuit court)
- La commune développe les services apportés par l'épicerie de la commune afin de maintenir son activité et le lien social de la commune, informations dans le bulletin municipal...



Points faibles	
Orientations	

#### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

#### 5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale est peu présente sur la commune, présence d'un maçon et d'un plombier chauffagiste

Les autres artisans sont situés à proximité de Boigneville, sur la zone d'activités du SIGAL à Prunay sur Essonne.

La commune a créé et distribué aux habitants, une liste de toutes les entreprises et artisans locaux.

► Maintenir et développer le soutien des activités économiques.

#### 5.4.2. Qualité de l'offre

Bonne qualité.

#### 5.4.3. Politique d'accueil

Un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et Commerce) a été mis en place au niveau intercommunal, il est géré par le PNR du Gâtinais français.

Pas de politique d'accueil menée par la commune pour favoriser l'installation d'artisans.

Participation de la commune de Boigneville ainsi que d'autres communes à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif Gâtinais Bois Energie (SCIC) pour investissement dans l'économie sociale et solidaire. Cette société appartient à la recyclerie du Gâtinais. La commune de Boigneville appartient au SIGAL.

Points forts	<ul> <li>Quelques artisans sont présents sur la commune, les autres sont situés dans la zone d'activités du SIGAL (syndicat intercommunal pour la gestion des ateliers locatifs) sur la commune voisine (Prunay sur Essonne), de nombreuses entreprises et artisans s'y sont installés. Une liste des entreprises locales a été créée et a été distribuée aux habitants de la commune</li> <li>Participation des communes à la société coopérative d'intérêt bois énergie investissement de l'économie sociale et solidaire qui appartient à l'association du Gâtinais « recyclerie »</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	- Maintenir et développer avec le soutien des communes voisines, les activités économiques existantes sur le territoire local (document pour valoriser les artisans, entreprises, commerces et liens sur le site internet)

#### 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

#### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes



Les hébergements communaux pour les touristes ne sont pas présents sur la commune. On peut répertorier deux personnes privées mettant en location des maisons pour les vacanciers (une maison avec 2 chambres pour 7 personnes et une maison avec 4 chambres pour 12 personnes). Les touristes sont principalement des randonneurs (point d'eau au cimetière) (Voir photo page 117).

L'action concernant la création d'un gîte rural communal n'a pas été réalisé et à été reporté dans un prochain programme agenda 21.

La commune n'a pas d'aire de stationnement pour camping-cars.

#### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La valorisation économique du tourisme concerne essentiellement l'écomusée de la commune. Vente de supports publicitaires à l'écomusée mais également à l'épicerie comme des cartes postales. Il n'y a pas de valorisation économique du tourisme sur la commune.

▶ La commune doit valoriser ses atouts afin de développer le tourisme notamment en valorisant les milieux naturels comme les ZNIEFF, Natura 2000...sentiers de randonnées...

L'Office du tourisme se trouve à Milly la Forêt.

#### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Des manifestations commerciales à vocation touristique sont présentes sur la commune. Le Club de loisirs organise des manifestations sur la commune comme la fête pour la galette des rois, un loto, un concours de belotte, un dîner dansant et une brocante annuelle.

Des fêtes sont également organisées sur la commune comme la fête de la Saint Jean, l'apéritif Républicain du 14 juillet avec pique-nique convivial. Des expositions et concerts sont également organisés sur la commune.

Un marché de Noël a lieu chaque premier week-end de décembre depuis plus de 10 ans. Un salon « Art & matière » est organisé.

Un apiculteur local (gâtinais) vend sa production à son domicile mais également lors de manifestations locales.

Points forts	- Des manifestations commerciales sont organisées sur la commune
Points faibles	<ul> <li>Pas d'hébergements pour les touristes sur la commune, la commune a reporté son action de créer un gîte rural communal, elle envisage de le créer dans son deuxième programme Agenda 21</li> <li>Absence de valorisation économique du tourisme</li> <li>Encourager les manifestations commerciales à vocation touristique sur la commune</li> </ul>
Orientations	- Encourager le développement touristique de la commune en valorisant les milieux naturels (ZNIEFF, NATURA 2000, balades et découvertes avec hébergements)

#### 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

#### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux



L'introduction des critères environnementaux dans les appels d'offres ont été pris en compte notamment lors des travaux d'aménagements et de rénovations des bâtiments communaux comme les logements locatifs, la salle polyvalente...

Des critères sont également pris en compte dans le cadre du PCT (critères carbones, produits labellisés). Elle doit continuer d'appliquer ces critères dans les cahiers des charges.

#### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

La commune a introduits des critères environnementaux dans ses cahiers des charges lors des nouveaux aménagements et rénovations comme la cour de la mairie, l'isolation grâce à des matériaux développement durable comme la laine de chanvre...

▶ Elle doit continuer d'appliquer ces critères dans les cahiers des charges et privilégier les critères environnementaux dans tous les nouveaux projets communaux.

<u>5.6.3.</u> Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics La commune est sensible à l'utilisation de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics. Elle utilise des produits d'entretien éco label ainsi que du papier recyclé notamment à la mairie.

La commune a signé la Charte Zéro Phyto (Charte de gestion écologique des espaces communaux) le 6 mai 2010 et n'emploie aucun produits phytosanitaires ni engrais sur son territoire. Elle a une gestion écologique de ses espaces verts. Elle pratique le débroussaillage, le paillage... Cette charte a pour vocation d'accompagner les communes du PNR dans la réduction voire la suppression de l'utilisation des pesticides et des amendements pour l'entretien des espaces communaux. La mise en œuvre progressive de nouvelles pratiques d'entretien favorables à la biodiversité. C'est un pas volontaire vers une gestion durable des espaces publics, une amélioration du cadre de vie mais aussi une démarche exemplaire à reproduire par les habitants du territoire (Voir photos page 117).

L'alimentation de la cantine est gérée par un syndicat intercommunal qui favorise des produits alimentaires labellisés.

La commune achète une fois par an des produits issus d'un CAT (artisanerie).

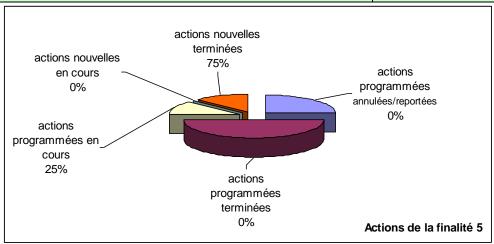
Points forts	<ul> <li>Achats de produits certifiés ou labellisés, éco label ou provenant de CAT La commune a instauré l'achat de produits recyclés, de matériaux développement durable, isolation en laine de chanvre</li> <li>Gestion écologique des espaces verts, la commune est en zéro phyto sur l'ensemble du territoire, débroussaillage</li> </ul>
Points faibles	- Introduire les critères environnementaux dans les appels d'offres et les cahiers des charges notamment lors des travaux, aménagements
Orientations	- Recourir aux critères environnementaux lors des nouveaux projets communaux



#### ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE LA FINALITE 5

Titre de l'action	Echéance prévue dans l'Agenda 21 précédent	Etat d'avancement au moment de l'évaluation	
Actions programmées			
Protection des espaces agricoles	2014	Action en cours	
Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement	2014	Action terminée	
Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, des nouveaux arrivants	Long terme	Action reportée	
Maintien de la boutique multiservices	Long terme	Action terminée	
Favoriser le développement du SIGAL et créer une liste des entreprises locales	2012-2014	Action terminée	
Créer un gîte rural communal	2013-2014	Action reportée	
Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux	Long terme	Action terminée	
Nombre d'actions terminées	4		
Nombre d'actions en cours Nombre d'actions annulées/reportées		<u>1</u> 2	

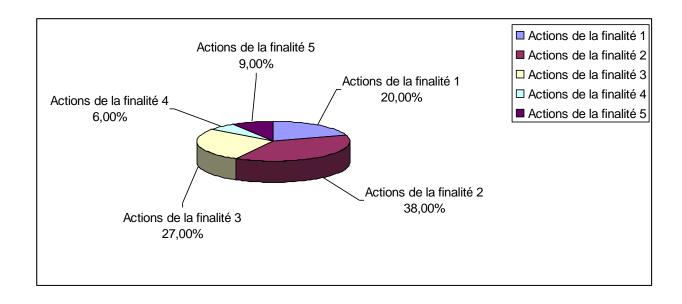
Titre de l'action	Etat d'avancement au moment de l'évaluation		
Actions non programmées			
Vente de produits régionaux et de produits locaux à l'épicerie (circuit court)	Action terminée		
Nombre d'actions terminées	1		
Nombre d'actions en cours	0		



## **Bilan du programme 1 (2011-2014)**

# CONTRIBUTION EFFECTIVE AUX 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(actions annulées/reportées non prises en compte)



#### Plan d'action 2016-2019

### Les axes stratégiques et la chronologie des actions

## 3 ENJEUX, 3 AXES, 7 OBJECTIFS et 20 ACTIONS

#### 3 ENJEUX:

- Favoriser une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement (excellence rurale)
- Encourager les économies d'énergie et recourir aux énergies renouvelables (programme LEADER)
- Améliorer voire accroître les services à la population et le bien vivre ensemble (solidarité entre générations)

#### **3 AXES:**

AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local

AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village

AXE 3 : Commune éco-responsable

#### 7 OBJECTIFS

#### 20 ACTIONS

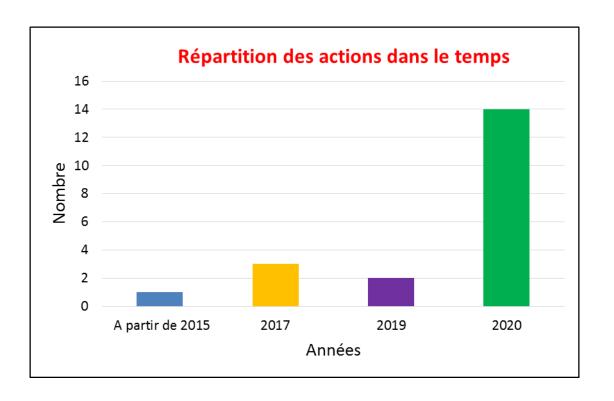
AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local		
Objectif global 1: Protéger les techniques et les espèces locales	Date d'exécution effective	Page
ACTIONS		
1 Taille des fruitiers – conseil sur le greffage 2 Organiser une journée des fruitiers	2020 2020	74 76
Objectif global 2: Sensibiliser de manière ludique les habitants à la biodiversité		
ACTIONS		
3 Bourse aux plantes, fleurs et matériels de jardinage 4 Sensibilisation des enfants scolarisés au jardinage 5 Organiser une journée avec ARVALIS (institut du végétal)	2020 2020 2019	78 80 82

# AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village

Village		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 3: Echanger des savoirs faire et créer du lien social		
ACTIONS		
6 Bricolage et réparation 7 Atelier de fabrication de produits d'hygiène et ménagers 8 Zoom sur le bâtiment d'un administré : mise en valeur d'une action, partage et chiffrage	2020 2020 2019	84 85 87
Objectif global 4: Encourager les économies		
ACTIONS		
9 Rénover malin 10 Sensibilisation aux fuites d'eau et économie d'eau 11 Information sur les divers moyens d'isolation 12 Achat mutualisé des sapins de Noël 13 Sensibiliser à l'achat des produits locaux 14 Aménagement d'un logement social dans un bâtiment vernaculaire 15 Nouveau forage de reconnaissance	2020 2020 2020 2017 2020 2017 A partir de 2015	89 90 92 94 96 98 100
Objectif global 5: Favoriser la culture et la connaissance		
ACTIONS		
16 Echanges de livres	2020	102



AXE 3 : Commune éco-responsable		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 6: Limiter l'utilisation de la voiture		
ACTIONS		
17 Réaliser une aire de co-voiturage 18 S'inscrire à Rézo-pouce	2020 2017	103 105
Objectif global 7: Diminuer le tonnage des déchets		
ACTIONS		
19 Sensibiliser la population sur les enjeux du tri sélectif 20 Mise en place de composteurs collectifs	2020 2020	107 108



#### Le programme d'actions

Actions portées par la commune
Actions portées par un EPCI
Actions portées par un syndicat
Actions portées par le milieu associatif
Actions portées par une autre structure

<b>ACTION 1 : Taille des fruitiers – conseil sur</b>	Date de création : 2016
le greffage	2010
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :

AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local Objectif global 1: Protéger les techniques et les espèces locales

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1 Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	é 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Le greffage est incontournable pour multiplier arbres fruitiers et plantes, qui conserveront toutes les caractéristiques génétiques de la plante mère.  Bien que délicate à mettre en œuvre, mais passionnante, cette opération chirurgicale a donc pour mission de reproduire les différents végétaux en unissant deux espèces et cette pratique apporte plusieurs avantages :  • multiplier un arbre fruitier qui est difficilement multipliable par d'autres méthodes (bouturage, marcottage);  • avoir un arbre vigoureux en optant pour un porte-greffe adapté : porte-greffe nanifiant ou porte-greffe franc le plus connu et qui donnera une grande robustesse au fruitier;  • adapter un fruitier sur un sol qui ne lui convient pas : en greffant par exemple un poirier sur une aubépine pour obtenir un bon comportement en terre calcaire;  • obtenir des récoltes précoces et améliorer le fruit;  • apporter une résistance à diverses maladies ou aux insectes;  • opter pour une meilleure pollinisation d'un sujet en greffant sur le même arbre un mâle et une femelle.	

Objectif	Recueillir des conseils et une expertise pour la taille des fruitiers et leurs greffages.  Protéger la nature et ses ressources
Moyens	Mise en place et suivi des inscriptions aux journées à thèmes proposées par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français
Indicateurs de suivi	Les inscriptions aux journées à thèmes

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	PNR du gâtinais français	
Durée et/ou périodicité	Formations dispensées sur 1 journée - 2017 à 2020	
Date de l'exécution	2020	
effective		
Partenaires et outils	PNR du gâtinais français – journal d'info – site internet	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

<b>ACTION 2 : Organiser une journée des</b> fruitiers	Date de création : 2016
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :

#### AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local Objectif global 1: Protéger les techniques et les espèces locales

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1 Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	alité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Les arbres fruitiers ont leur place dans les jardins. Ils étaient fortement implantés autrefois en fond de parcelle où ils faisaient la liaison avec le paysage rural environnant. Leur floraison printanière est très décorative et déguster ou faire déguster des fruits de son jardin est toujours appréciable.  Leur taille réduite permet d'autre part l'implantation dans de petits jardins.  L'idée est d'organiser la journée des fruitiers placée sous le signe du plaisir, entre terroir et gastronomie.  Cette journée fera découvrir aux différentes variétés adaptées à notre région. Ainsi, les visiteurs pourront acquérir plantes vivaces, aromatiques, rosiers, arbustes d'ornements, buis, topiaires, fruitiers, plantes rares, les planter chez eux et participer ainsi à leur conservation tout en respectant l'environnement.	
Objectif	Promouvoir une journée dédiée à la biodiversité et faire connaître les saveurs et les arbres fruitiers d'autrefois grâce à des professionnels pépiniéristes, horticulteurs, producteurs, et décorateurs.	
Moyens		
Indicateurs de suivi	le nombre de participants	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	LA COMMUNE
Durée et/ou périodicité	A l'automne (2018 à 2020)
Date de l'exécution effective	2020



Partenaires et outils	PNR du gâtinais français – journal d'infos et site internet – maison de tourisme
-----------------------	--

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

# ACTION 3 : Bourse aux plantes, fleurs et matériels de jardinage Pièce(s) justificative(s) N°: Date de création : 2016 Date de mise à jour :

AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local
Objectif global 2: Sensibiliser de manière ludique les habitants à la biodiversité

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE
Contexte	Le troc de plantes est <b>une formule très économique</b> pour fleurir son jardin ou créer un potager à moindres frais. Toutes sortes de végétaux peuvent être échangés : graines, boutures, plants de légumes, plantes vivaces, arbustes, plantes aromatiques et plantes d'intérieur  C'est là le principal avantage des trocs et bourses aux plantes, mais ce n'est pas le seul  Ces foires permettent aussi d'échanger ses plants en surplus au lieu de les jeter (car on a souvent trop de plants quand on réalise des semis soi-même).  Enfin, ce type de "vide-jardin" est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres passionnés de jardinage et de <b>découvrir de nouvelles variétés</b> .
	Ces rendez-vous conviviaux offrent une bonne occasion de faire des découvertes et de diversifier ses cultures. C'est, en somme, une excellente façon de favoriser la biodiversité dans son jardin!
Objectif	Organiser une bourse annuelle dédiée aux échanges ou vente de plantes, de fleurs et matériels de jardinage – prodiguer des conseils Permettre l'épanouissement des êtres humains dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale
Moyens	Fédérer les passionnés des plantes et jardins vers un projet commun pour mettre en œuvre une journée dédiée à l'organisation d'un « vide-jardin » -
Indicateurs de suivi	L'organisation de cette journée via les bénévoles

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault
Durée et/ou périodicité	2018 à 2020
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	journal d'info – site internet – expertise du PNR

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

#### **ACTION 4: Sensibilisation des enfants** Date de création : 2016 scolarisés au jardinage Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°:

AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local Objectif global 2: Sensibiliser de manière ludique les habitants à la biodiversité

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

	Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	L'environnement scolaire participe tout entier au développement de l'enfant, c'est donc un lieu stratégique et propice à toute expérience qui enrichira les connaissances et compétences de l'enfant.  Le jardin pédagogique permet aux élèves de s'engager dans un environnement stimulant, dans lequel ils observent, découvrent, expérimentent et apprennent. Une sorte de laboratoire vivant où l'on se frotte aux expériences réelles, en mettant de côté, l'espace d'un instant, les manuels scolaires.  Au sein du milieu de l'enseignement, le jardin se veut à la fois un outil pédagogique, un lieu de sociabilité, de responsabilité individuelle et collective, mais également un outil de sensibilisation. L'école est un lieu fertile et tactique en ce qui concerne la sensibilisation des enfants à des méthodes de jardinage. Ils peuvent les reproduire chez eux et ainsi sensibiliser leur famille, voire la communauté qui les entoure. Le jardin pédagogique est aussi un lieu d'engagement citoyen, voire écocitoyen, qui permet aux élèves de participer à l'aménagement et à la transformation de leur propre milieu de vie.	
Objectif	Inscrire un projet « jardinage » pour sensibiliser les enfants à la réalisation d'un potager « bio » en tant qu'outil pédagogique qui permettra :  - D'aborder différents savoirs essentiels et de développer plusieurs compétences - De diversifier les approches pédagogiques - De valoriser la mise en projet dans une perspective interdisciplinaire	

Moyens	Mise à disposition d'un terrain communal pour les deux classes de Boigneville
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	LA COMMUNE représentée M. Boussaingault
Durée et/ou périodicité	2017 à 2020
Date de l'exécution	2020
effective	
Partenaires et outils	Ecoles CE2 et CM1 – achat de matériel de jardinage et de plants

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	1 000 €
Aides et subventions	A estimer

#### **ACTION 5 : Organiser une journée avec** Date de création : 2016 **ARVALIS** (institut du végétal) Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°:

AXE 1 : Sauvegarde du patrimoine paysager local Objectif global 2: Sensibiliser de manière ludique les habitants à la biodiversité

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE
Contexte	L'institut, qui a pris le nom d'« ARVALIS institut du végétal » après la fusion de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (ITCF) et du service technique de l'Association Générale des Producteurs de Maïs, a découpé la France en cinq zones où sont réparties des stations avec les équipes régionales. La station de Boigneville est la plus importante.  Le domaine a été acheté par l'ITCF en 1967. Il couvre 215 ha dont 65 en forêt qui a été conservée. Le sol est caillouteux assez typique du Gâtinais. Il est peu propice aux essais classiques qui se font en petit nombre dans les parties les plus homogènes. La plus grande partie de l'exploitation est orientée vers des essais longue durée et systèmes de cultures.  Le domaine est un bon outil d'acquisition de références.  La Recherche/Développement est le premier champ d'activités d'ARVALIS
Objectif	Organiser une journée avec ARVALIS – l'institut du végétal pour faire découvrir leurs actions et les enjeux de leurs recherches et développement des cultures pour l'avenir.
Moyens	Proposer la visite de la station de Boigneville via le site internet – le
Moyens	journal local
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	ARVALIS institut du végétal	
Durée et/ou périodicité	½ ou 1 journée	
Date de l'exécution	2019	
effective		

Partenaires et outils	ARVALIS

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

ACTION 6 : Bricolage et réparation	Date de création : 2017
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :

#### AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village Objectif global 3: Echanger des savoirs faire et créer du lien social

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	té 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	ité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	ASSOCIATION à créer	
Contexte	Proposer la création d'une association dans laquelle pourrait être organisé un atelier composé d'adhérents et de bénévoles ayant l'envie de mise en commun de savoirs et d'outillages dans le but de faire ensemble ce qu'on ne ferait pas tout seul : Réparer son vélo, fabriquer des meubles en palettes, bricoler un cuiseur à bois ou créer une nouvelle machine à produire de l'énergie feraient partie des possibles à l'atelier.  L'autonomie, la transmission et la réappropriation des techniques y seront encouragées.	
Objectif	Sensibiliser à l'art du bricolage et réparations diverses pour un épanouissement de tous les êtres humains et créer un lien de solidarité entre générations	
Moyens	Mettre un local et de l'outillage dédiés à la disposition de l'association	
Indicateurs de suivi	Inscription des adhérents	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	Entre 2018 à 2020	
Date de l'exécution	2020	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

ACTION / Alenei de labilication de	Date de création : 2016	
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :	

#### AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village Objectif global 3: Echanger des savoirs faire et créer du lien social

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Association à créer
Contexte	Selon l'Observatoire de la qualité de l'air, l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur. Et les produits d'entretien— du moins les produits courants – y contribuent largement.  Les désinfectants sont souvent dangereux pour la santé et l'environnement. D'autres produits sont corrosifs et renferment des agents chimiques nocifs. Les aérosols contiennent des ingrédients neurotoxiques, inflammables et responsables d'asthme et d'allergies.
	L'eau de Javel, chlorée, entrant dans la composition de la plupart des poudres et des liquides de nettoyage, peut générer des composés organochlorés, toxiques et cancérigènes, soupçonnés de nuire aux systèmes de reproduction, neurologique, et immunitaire.  Comment consommer plus sain, tout en réduisant son empreinte écologique au quotidien?
Objectif	Créer un atelier de fabrication de produits d'hygiène et ménagers exempts de produits chimiques et faire découvrir des alternatives simples et peu coûteuses aux produits d'hygiène et d'entretien lors d'atelier.
Moyens	Mettre un local communal à disposition de l'association
Indicateurs de suivi	Inscriptions des adhérents – implication des habitants

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	De 2017 à 2020	
Date de l'exécution	2020	
effective		

Partenaires et outils	Journal local – internet

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

ACTION 8 : Zoom sur le bâtiment d'un	Date de création : 2016
administré : mise en valeur d'une action,	
partage et chiffrage	Date de mise à jour
Pièce(s) instificative(s) N°.	

AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village Objectif global 3: Echanger des savoirs faire et créer du lien social

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	alité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE
Contexte	« Eco-construire » ou « éco-rénover » équivaut aujourd'hui à atteindre une haute performance sur plusieurs cibles touchant à l'environnement, au confort et la santé des occupants d'un bâtiment, en particulier la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau), la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, la qualité de l'air intérieur, le confort des occupants (acoustique, visuel), la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction. Le budget d'investissement, plus élevé surtout si on intègre des technologies, peut s'avérer moins élevé si le projet est bien conçu. Et quand ce surcoût concerne le bilan énergétique (étude thermique poussée, capteurs solaires, régulation, chaudière performante ou poêle de masse), la différence s'inverse en quelques années (de 5 à 10 ans) par les économies d'énergies, de maintenance et d'entretien générées.
Objectif	Mise en avant d'un bâtiment ayant été construit ou modifié dans le but de réaliser des économies d'énergie. Sensibiliser les habitants à lutter contre le changement climatique
Moyens	Journal local - internet
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La COMMUNE	
Durée et/ou périodicité	2018 ou 2019	
Date de l'exécution	2019	
effective		
Partenaires et outils	PNR du gâtinais français – journal d'info – site internet	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

ACTION 9 : Rénover malin	Date de création : 2016
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	nalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	é 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	alité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	é 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE de BOIGNEVILLE	
Contexte	En attendant la mise en application de l'obligation légale de rénover son logement (dès 2025 pour les bâtiments les plus énergivores et 2030 lors de toute cession d'immeubles existants), l'Essonne s'est dotée de sa propre plateforme de la rénovation énergétique appelée "Rénover Malin".  Cette plateforme vise à accompagner les Essonniens dans le projet de rénovation de leur logement, à faciliter les démarches, à profiter des aides disponibles, à sélectionner les travaux les plus pertinents et à s'entourer de professionnels locaux fiables, compétents, qualifiés et titulaires de la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement).	
Objectif	Faire découvrir la plateforme de la rénovation énergétique en créant un lien sur notre site internet - organiser une exposition sur le thème et une rencontre sur avec un coach « renov' ».	
Moyens	Site internet – journal local – exposition - rencontre	
Indicateurs de suivi		

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	Entre 2018 à 2020	
Date de l'exécution effective	2020	
Partenaires et outils	Département de l'Essonne via la plate-forme de la rénovation énergétique	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 10 : Sensibilisation aux fuites d'eau et économie d'eau	Date de création : 2016
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	L'eau est une ressource précieuse qu'il convient de préserver, chacun le sait. Pour aller plus loin, il faut comprendre que la consommation d'eau entraine également une consommation d'énergie. Tout d'abord, il y a l'eau chaude qui utilise de l'énergie pour être chauffée. Ensuite, il y a l'énergie qui sert au transport de l'eau, du puisage au château d'eau par exemple et aux traitements dans les stations d'épuration. Réduire sa facture d'eau, c'est donc d'abord réduire sa facture d'énergie. Outre le problème énergétique, la surconsommation d'eau induit une hausse des dépenses du foyer. Chaque Français consomme aujourd'hui près de 150 litres d'eau par jour, soit trois fois plus qu'il y a 30 ans. Les besoins en eau domestique se sont développés avec le niveau de vie.	
Objectif	Sensibiliser la population aux économies d'eau et à détecter les fuites d'eau Promouvoir les comportements éco-responsables et notamment les gestes quotidiens et les équipements qui permettent d'économiser l'eau. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes peut réduire sa consommation d'eau de 30 %	
Moyens	Journal local – Site internet – Eventuellement, organiser une conférence / expositions sur le thème	
Indicateurs de suivi	Les relevés d'eau semestriels	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault
Durée et/ou périodicité	De 2017 à 2020
Date de l'exécution	2020
effective	
Partenaires et outils	CC2V – PNR du gâtinais français - Journal d'information – site
	internet

Coût de l'action		
Estimation du coût global	A estimer	
Coût pour la commune		
Aides et subventions		

<b>ACTION 11: Informations sur les divers</b>	Date de création : 2016
moyens d'isolation	
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	L'isolation permet de protéger l'intérieur de l'habitat de l'influence de l'extérieur, tant sur le plan thermique que sur le plan phonique. Il existe un choix conséquent de matériaux d'isolation qui permettent des économies d'énergie, et donc des économies financières.  Envisager des travaux de rénovation énergétique présente de nombreux avantages. Cela permet à court terme d'alléger la facture d'énergie et d'améliorer le confort au quotidien. De plus, le patrimoine est en outre valorisé à plus long terme dans le cadre d'une revente. L'Etat encourage fortement ces travaux de rénovation dans le cadre de la transition énergétique et de nombreuses aides financières sont proposées. L'objectif est d'améliorer les performances des logements existants et de lutter contre la précarité énergétique.	
Objectif	Appréhender les nouvelles technologies pour une meilleure isolation thermique des habitations Encourager les propriétaires à envisager des travaux de rénovation et leur faire connaître tous les avantages. Lutter contre le changement climatique	
Moyens	Journal local – site internet -	
Indicateurs de suivi		

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	Entre 2018 et 2020	
Date de l'exécution effective	2020	
Partenaires et outils	PNR du gâtinais français – article dédié sur journal local et site internet	

Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	
Aides et subventions	

ACTION 12 : Achat mutualisé des sapins de	Date de création : 2017
Noël	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Finalité 3 Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	alité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	é 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	ASSOCIATION à créer	
Contexte	L'ambition première est de mutualiser l'achat de sapin de Noël auprès des foyers Boignevillois et éventuellement auprès des communes voisines pour bénéficier de prix attractifs.  En effet, selon les études réalisées, on considère que 6,5 millions de sapins de Noël sont vendus en France chaque année, dont 5,5 millions de sapins naturels et 1 million de sapins artificiels. Un peu plus d'1 foyer sur 5 achète un sapin de Noël.  Ainsi, en mutualisant cet achat coup de cœur, non seulement les prix seront plus compétitifs auprès de centrales achats mais il pourrait même être envisagé de mutualiser le ramassage après les fêtes pour se débarrasser durablement de son sapin. La ou les communes partenaires pourraient organiser une collecte de sapins pour les amener sur des plateformes de broyage et de recyclage.	
Objectif	Mutualiser pour préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources	
Moyens	Journal local - Internet	
Indicateurs de suivi	Les commandes des administrés	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	LA COMMUNE représenté par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	1 fois par an	
Date de l'exécution	Noël 2017	
effective		
Partenaires et outils		

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 13 : Sensibiliser à l'achat des produits locaux	Date de création : 2016
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	B Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Faisant suite aux récentes crises sanitaires, l'intérêt des Français pour les produits locaux ne cesse de renforcer. « 80 % des consommateurs disent acheter désormais des produits locaux et, parmi eux, près de quatre personnes sur dix déclarent le faire même souvent », indique une étude Ipsos publiée le 12 février 2014, pour le compte du réseau Bienvenue à la ferme.  La vente directe et la fabrication locale sont aujourd'hui les principales garanties de qualité. Le fait que le produit soit directement vendu par le producteur rassure ainsi davantage que l'existence de labels et d'appellations officiels.	
Objectif	Sensibiliser à l'achat de produits locaux pour développer un mode de consommation raisonné et solidaire et favoriser par conséquence une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Moyens	Faire connaître les filières courtes via notre site internet et journal local. Organiser, via une association, un circuit court pour manger bio et local.	
Indicateurs de suivi		

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault	
Durée et/ou périodicité	Entre 2017 à 2020	
Date de l'exécution	2020	
effective		
Partenaires et outils	Association – Journal – Internet – notre boutique Multiservice	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 14: Aménagement d'un logement	Date de création : 2016
social dans un bâtiment vernaculaire	2010
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	LA COMMUNE
Contexte	Boigneville est une commune rurale de 408 habitants, très active en termes de gestion foncière communale (acquisition de bâti pour créer des logements sociaux, une épicerie, un bar communal, un point poste). Elle travaille avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français sur le thème de l'éco-réhabilitation à l'heure du réchauffement climatique.  Dans le cadre de l'étude « Quel devenir pour le bâti vernaculaire », il a été proposé la transformation d'un appentis de ferme en logement social communal.
Objectif	<ul> <li>L'objectif principal est de préfigurer les changements de destination et l'évolution durable du bâti vernaculaire s'articulant autour trois notions : la conservation, l'adaptation et l'amélioration des performances thermiques.</li> <li>OBJECTIFS D'USAGE : 1 logement social de type F.3 comprenant 2 chambres, salon, cuisine et salle de bain</li> <li>OBJECTIFS DE PROJETS DURABLES :         <ul> <li>Amélioration des performances thermiques du bâti ancien</li> </ul> </li> </ul>
	<ul> <li>Optimisation des niveaux de confort été/hiver</li> <li>Utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables</li> <li>Limitation de l'énergie grise dépensée</li> <li>OBJECTIFS PATRIMONIAUX :         <ul> <li>Valorisation du patrimoine existant</li> <li>Réutilisation des structures anciennes</li> </ul> </li> </ul>

	- Réemploi de matériaux traditionnels locaux
	OBJECTIFS ECONOMIQUES : un projet économe
Moyens	Marché public MAPA (Marché à Procédure Adaptée)
Indicateurs de suivi	La construction elle-même

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Cabinet d'architecture « abdpa sarl » 12, rue Abel Hovelacque à
	PARIS 13 <sup>ème</sup>
Durée et/ou périodicité	De février à août 2017
Date de l'exécution	2017
effective	
Partenaires et outils	P.N.R.

Coût de l'action	
Estimation du coût global	166 118 € H.T.
Coût pour la commune	65 132 €
Aides et subventions	Ministère de l'écologie TEPCV – P.N.R. Contrat Feader – Soutien de l'ETAT à l'investissement public local Réserve parlementaire

#### **ACTION 15 : Nouveaux forages de** Date de création : 2016 reconnaissance Date de mise à jour : Pièce(s) justificative(s) N°:

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

	Présentation de l'action
Porteur de l'action	Initialement la commune puis la communauté de communes CC2V depuis le 01/01/2016
Contexte	La commune de Boigneville a fait réaliser un forage d'eau potable en 2002 afin de remplacer l'ancien captage AEP défini à l'époque comme non protégeable par l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. En effet, ce captage du début de siècle dernier se trouve à proximité d'habitations qui n'étaient pas à l'époque raccordées au réseau d'assainissement collectif. Depuis, les raccordements ont été réalisés.
	Lors de sa mise en service en juillet 2008, l'ouvrage a produit de l'eau avec une turbidité d'origine minérale (sablon très fin). Diverses investigations ont montré que cette turbidité provenait d'une arrivée d'eau souterraine positionnée entre 30 et 31 mètres de profondeurs. Le dernier dispositif mis en place pour maîtriser ce désordre de l'intérieur du forage a échoué car la turbidité serpente au travers du massif de gravier pour ressortir dans la crépine positionnée deux mètres plus haut que le dispositif.  La commune a confié depuis début 2014 au cabinet ARCHAMBAULT Conseil l'étude de maîtrise d'œuvre des opérations de réhabilitation de ce nouveau forage AEP considéré comme stratégique dans ce bief de la vallée de l'Essonne
Objectif	L'objectif est de créer deux forage de reconnaissance sur la parcelle en zone ZNIEFF 2. permettant de :  Tester la capacité de production des nappes du calcaire de Brie et de la nappe de Champigny,  Analyser la qualité des eaux des différentes nappes.  Sur la base des résultats, la faisabilité d'un ou deux forage(s) sera validée et un avant-projet pour le développement de cette nouvelle ressource

Moyens	Après MAPA (Marché à Procédure Adaptée) réalisé, l'entreprise VAN INGEN Forages a été retenue pour la création des deux forages de reconnaissance.
	Totages de Teconimaissance.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Cabinet ARCHAMBAULT
Durée et/ou périodicité	A partir de 2015
Date de l'exécution	Commencé en 2015
effective	
Partenaires et outils	Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Coût de l'action	
Estimation du coût global	140 583 € H.T.
Coût pour la commune	49 204 € H.T.
Aides et subventions	25 % par la conseil départemental
	40 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie

ACTION 16: Echange de livres	Date de création : 2016
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :

#### AXE 2 : Solidarité et économie durable au sein du village Objectif global 5: Favoriser la culture et la connaissance

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE de BOIGNEVILLE
Contexte	L'accès à la lecture à tous et l'échange gratuit de livres. Le concept est simple, vous amenez le ou les livres que vous souhaitez faire partager aux autres, vous le/les déposez dans l'une des deux boîtes en bois installée dans la commune et vous pouvez empruntez celui de votre choix. Deux boîtes sont prévues d'être installées, une place de la gare et l'autre près de la boutique multiservice.
Objectif	mise à disposition de livres gratuitement pour un accès à la lecture à tous
Moyens	Achat ou confection en régie de deux boites étanches pour déposer les livres
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Mairie de Boigneville
Durée et/ou périodicité	de 2017 à 2020
Date de l'exécution	2020
effective	
Partenaires et outils	L'ensemble de la population pour les dons
	+ le club « Agir pour la Lecture • Vaincre l'illettrisme • Lions Clubs de
	France » pour la mise en œuvre du projet

	Coût de l'action
Estimation du coût global	1000 €
Coût pour la commune	1000 €
Aides et subventions	0



ACTION 17: Réaliser une aire de co-voiturage	Date de création : 2016
Pièce(s) justificative(s) N°:	Date de mise à jour :
riece(s) Justificative(s) N:	

## AXE 3 : Commune éco-responsable Objectif Global 6 : Limiter l'utilisation de la voiture

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Face aux enjeux économiques et environnementaux des déplacements de plus en plus importants, trouver une alternative au tout-voiture classique est une préoccupation et un défi pour notre département, et plus généralement pour l'ensemble des communes du secteur. Le covoiturage, par le partage de véhicule qu'il promeut, permet une réduction forte du nombre de voitures (et une plus grande convivialité!).  C'est une des solutions privilégiées, qui connaît d'ailleurs un engouement croissant.	
Objectif	1 - Organiser la pratique du co-voiturage en mettant en place une aire de covoiturage à Boigneville	
Moyens	Journal d'informations – affichage – site internet	
Indicateurs de suivi		

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. BOUSSAINGAULT
Durée et/ou périodicité	Entre 2017 à 2020
Date de l'exécution	2020
effective	
Partenaires et outils	PNR du gâtinais français

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	A estimer

ACTION 18: S'inscrire à rézo-pouce	Date de création : 2016
	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

AXE 3 : Commune éco-responsable
Objectif Global 6 : Limiter l'utilisation de la voiture

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	S'inscrire à REZO POUCE », c'est organiser de petits déplacements transversaux sur les secteurs non desservis ou mal desservis. C'est une solution permettant à des conducteurs et des passagers de se rencontrer aux « arrêts sur le pouce » et de voyager ensemble. Il s'agit d'une forme de covoiturage spontané (et non pas anticipé comme le covoiturage classique avec rendez-vous préalables et aires de stationnement). On peut également parler d'auto stop sécurisé car l'adhésion au système permet de reconnaître les conducteurs et les passagers adhérents (autocollant sur le pare brise du « conducteur » et carte d'identifiant avec photo pour le « passager »).  Utiliser RézoPouce c'est :  - Se déplacer facilement au quotidien  - Rencontrer des personnes proches de chez nous  - Faire des économies sur les petits trajets  - Etre écoresponsable sans contraintes  Plus nombreux seront les inscrits, plus efficace sera le réseau!	
Objectif	Lutter contre le changement climatique - permettre aux Boignevillois de se déplacer sur des petits trajets en toute sécurité – créer du lien social	
Moyens	Journal d'informations – affichage – site internet	
Indicateurs de suivi	Les inscriptions de personnes intéressées par le dispositif	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	P.N.R. du gâtinais français et la commune représentée par M.
	BOUSSAINGAULT
Durée et/ou périodicité	4 <sup>ème</sup> trimestre 2016
Date de l'exécution	En 2017
effective	
Partenaires et outils	PNR du gâtinais français

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

#### ACTION 19: Sensibiliser la population sur Date de création : 2016 les enjeux du tri sélectif

Date de mise à jour :

Pièce(s) justificative(s) N°:

### AXE 3 : Commune éco-responsable

Objectif Global 7 : Diminuer le tonnage des déchets

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	contribution forte contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de	
	consommation responsables	

Présentation de l'action		
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Le tri sélectif intervient sur l'environnement à plusieurs niveaux :  - Il préserve les ressources naturelles : Le recyclage et la valorisation matière permettent d'éviter la consommation de matière première nécessaire pour la fabrication des emballages ménagers.  - Il permet l'économie d'énergie : La plupart des produits (emballages) nécessitent moins d'énergie pour leur transformation (recyclage, réutilisation) que pour une première production.  - Il réduit des émissions de gaz à effet de serre  - Le recyclage et la valorisation matière engendrent des impacts important en terme économique et social : la mise en place du tri et des collectes sélectives ont été à l'origine de la création de nouveaux secteurs et branches d'activités, induits par la création des filières d'élimination.	
Objectif	Sensibiliser les habitants à la nécessité et les enjeux d'un meilleur tri sélectif	
Moyens	Journal d'informations – affichage - exposition	
Indicateurs de suivi	La <b>TEOMI</b> versée au SIROM	

Organisation de l'action		
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. BOUSSAINGAULT	
Durée et/ou périodicité	Entre 2017 à 2020	
Date de l'exécution	2020	
effective		
Partenaires et outils	SIROM et SIREDOM – site internet – journal d'information	

Coût de l'action		
Estimation du coût global	Néant	
Coût pour la commune	Néant	
Aides et subventions	Néant	

ACTION 20 : mise en place de composteurs	Date de création : 2016
collectifs	Date de mise à jour :
Pièce(s) justificative(s) N°:	

## AXE 3 : Commune éco-responsable Objectif Global 7 : Diminuer le tonnage des déchets

Contribution aux 5 finalités du développement durable			
	contribution forte contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique		
Finalité 2	Finalité 2 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains		
Finalité 4	Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Finalité 5	Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de		
	consommation responsables		

	Présentation de l'action	
Porteur de l'action	La COMMUNE	
Contexte	Mettre en place un ou des composteurs collectifs dans la ville, permettra de :	
	. Faire des économies, car le coût de traitement des matières organiques s'élève à 50€ la tonne. Rapporté à une commune de 428 habitants, ceci représente vite des sommes importantes pouvant être économisées au profit de la collectivité. Par ailleurs, en compostant, on produit de l'engrais gratuitement.	
	. Créer du lien social car en apportant les déchets au composteur on y retrouvera ses voisins. Par ailleurs, mettre en place un composteur a une fonction pédagogique autant pour les enfants que pour les adultes.	
	. Participer à réduire notre empreinte écologique grâce à la réduction du volume des déchets à transporter et à traiter. Les déchets apportés au composteur une fois valorisés se transforment en engrais naturel que les foyers peuvent utiliser directement pour leurs plantations.	
Objectif	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Moyens	. Constituer un groupe qui sera chargé de mettre en place le projet et de sensibiliser la population en organisant, par exemple, une soirée-débat, une campagne d'affichage, des cours sur le compostage, etc.	
	. <b>Définir les endroits</b> où seront installés les composteurs : l'emplacement du bac sera dans un lieu discret, inaccessible aux animaux, abrité du vent et à l'ombre.	
	• Prévoir d'indiquer en permanence à proximité du compost ce qui se composte (déchets organiques humides et secs en alternance) et qui ne se composte pas (plantes malades, viande, poisson, produits laitiers, agrumes, etc.).	
	. Organiser la répartition du compost entre les usagers au bout de 10 à	

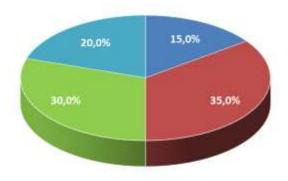
	12 mois : ils peuvent l'utiliser comme engrais pour leurs jardinières ou leurs jardins.					
Indicateurs de suivi						

Organisation de l'action							
Maître d'œuvre	La commune représentée par M. Boussaingault						
Durée et/ou périodicité	De 2017 à 2020						
Date de l'exécution effective	2020						
Partenaires et outils	SIROM et SIREDOM – ADEME – INRS						

Coût de l'action							
Estimation du coût global	A estimer						
Coût pour la commune							
Aides et subventions							

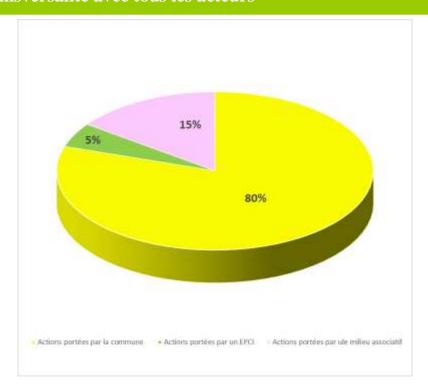
#### Transversalité du programme d'actions

#### Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)

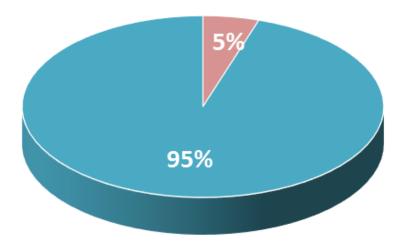


- · Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité Protection de s milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

#### Transversalité avec tous les acteurs

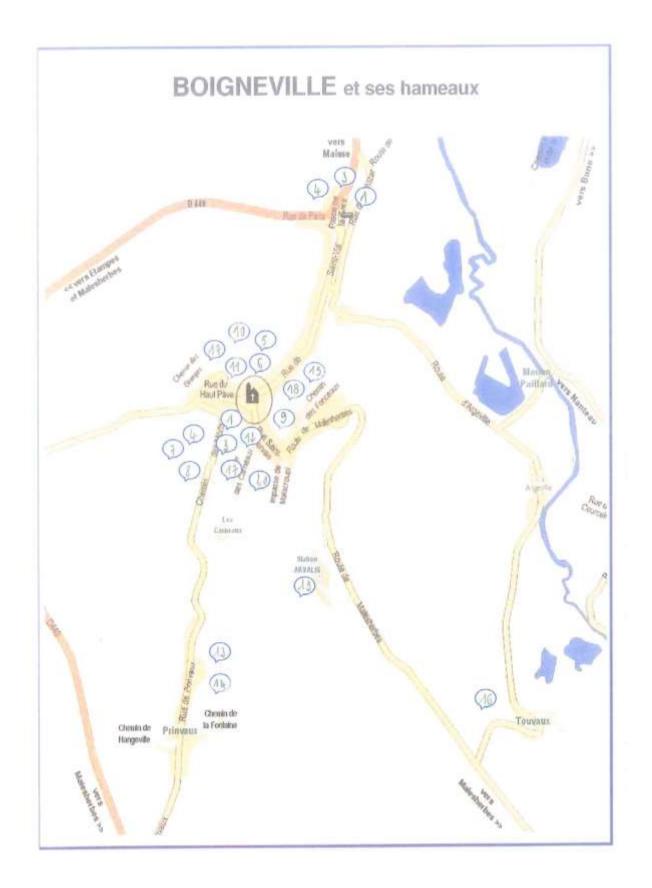


#### Renouvellement du programme d'actions



- Pourcentage de fiches actions issues du programme précédent
- Pourcentage de fiches actions nouvelles

#### Localisation des actions sur le territoire



#### Légende de la carte

- 1 Echange de livres (action 16)
- Réaliser une aire de co-voiturage (action 17)
- 4 S'inscrire à rézo-pouce (action 18)
- (5) Rénover malin (action 9)
- 6 Bricolage et réparation (action 6)
- 7 Achat mutualisé des sapins de Noël (action 12)
- 8 Sensibiliser à l'achat des produits locaux (action 13)
- 9 Mise en place de composteurs collectifs (action 20)
- 10 Atelier de fabrication de produits d'hygiène et ménagers (action 7)
- 11 Sensibilisation aux fuites d'eau et économie d'eau (action 10)
- Aménagement d'un logement social dans un bâtiment vernaculaire (action 14)
- 13 Informations sur les divers moyens d'isolation (action 11)
- Zoom sur le bâtiment d'un administré : mise en valeur d'une action, partage et chiffrage (action 8)
- Taille des fruitiers conseil sur le greffage (action 1)
- Bourse aux plantes, fleurs et matériel de jardinage (action 3)
- Sensibilisation des enfants scolarisés au jardinage (action 4)
- Organiser une journée des fruitiers (action 2)
- Organiser une journée avec ARVALIS (institut du végétal) (action 5)
- Nouveaux forages de reconnaissance (action 15)

#### Un aperçu de la commune

Photos 1.1.3 Rénovation et isolation de la salle polyvalente



Source : Photothèque Notre Village



Photos 2.1.1 Verger conservatoire de pommiers



Source : Photothèque Notre Village



Photo 2.3.3 Cour de la Mairie



Source : Photothèque Notre Village



Source : Photothèque Notre Village

#### Photos 3.3.1 Réhabilitation de nouveaux logements communaux





Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.3.1bis Point internet épicerie communale



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.3.2 Aménagements pour l'accessibilité de la mairie



Photos 3.3.2 Aménagements pour l'accessibilité de l'église et de la salle polyvalente







Source : Photothèque Notre Village



Photos 3.3.3 Entretien et nettoyage de la Velvette



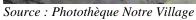






Photo 4.2.2 L'église de Boigneville



Photos 4.2.2 bis Aménagements du cimetière



Photos 4.2.2ter Rénovation de l'ancien puits



Source : Photothèque Notre Village



Photo 4.2.3 Propreté des rues



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.4.1 Défibrillateur



Source : Photothèque Notre Village

Photos 5.3.1 Agence postale à l'épicerie communale



Source : Photothèque Notre Village



Photo 5.5.1 Point d'eau



Source : Photothèque Notre Village et Mairie

Photo 5.6.3 Gestion écologique espaces verts



#### **Annexes**

- Tableaux de bord gestion énergie et eau potable
- Articles de presse et informations :
  - o Chantier du Siarce
  - o Charte PNR
  - o Essonne Verte-Essonne-Propre
  - o Semaine du développement durable (2013)
  - o Jour de la nuit (2013)
  - o Ecologie au PNR
  - o Festivités à Boigneville
- Boigneville en image

Bâtiments r	municinau	Y									
		<u> </u>	Gaz				Electricité (6 kW				Remarques
Mairie (63 m2 surface au sol)	2013	Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	63,22	
Ecole du Bas	1er semestre	17617	1 274,78 €	4070	DE12/2012						
(86 m2)	2e semestre	39946	2 846,64 €	9228	A 11/2013	5657	842,01 €	475 0	Total € Total Teq CO2	4 963,43 € 13,772241	
				0				0			
2	Total	57563	4 121,42 €	13297		5657	842,01 €	475			
			Gaz				Electricité (6 kW				Remarques
Ecole 25 rue du Haut Pavé		<b></b>		T		<b></b>		GES (kg eq			Kemarques
(72 m2)		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	CO2)	Total Mwh	53,781	
+ logement (16 m2)	1er semestre	12941	961,26 €	2989	DE12/2012	3763	1 010,36 €	316	Total €	4 390,42 €	
	2e semestre	33846	2 418,80 €	7818 0	A 11/2013	3231		271 0	Total Teq CO2	11,395293	
1	Total	46787	3 380,06 €	10808		6994	1 010,36 €	587			
			Gaz	T			Electricité (6 kw	GES (kg eq			Remarques
Eco-musée (80 m2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	CO2)	Total Mwh	20,77	
(60 112)	1er semestre	4975	420,31 €	1149	DE12/2012	1408	297,52 €	118	Total €	1 749,56 €	
	2e semestre	14387	1 031,73 €	3323	A 11/2013			0	Total Teq CO2	4,590894	
 1	Total	19362	1 452,04 €	0 4473		1408	297,52 €	0 118			
	J	ł				1400	207,02 0				
			Gaz	·			Electricité (6 kw				Remarques
Falice		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	0,844	
Eglise	1er semestre				DE12/2012						6 houtsilles Propose (
	2e semestre				A 11/2013	844	226,10 €	71 0	Total € Total Teq CO2	226,10 € 0,070896	6 bouteilles Propane (grande bouteille)
								0			
1	Total	0		0		844	226,10 €	71			
			Gaz				Electricité (6 kW				Remarques
Salle polyvalente		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	39,347	
(129 m2 avec	1er semestre	10072	750.19 €	2327	DE12/2012						
sanitaires)	2e semestre	26387	1 812,43 €	6095	A 11/2013	2888	486,69 €	243 0	Total € Total Teq CO2	3 049,31 € 8,664621	
	20 001120110	20001	1012,100	0	71 1112010			0	Total Teq CO2	0,004021	
1	Total	36459	2 562,62 €	8422		2888	486,69 €	243			
			Gaz			Electri	cité (6 kW – tarifs	HP/HC)			Remarques
Logements 14								GES (kg eq			
place de l'Eglise		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	DE12/2012	Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	CO2)	Total Mwh	7,069	
i Eglise	1er semestre					3914	1 145,08 €	329	Total €	1 641,35 €	
	2e semestre				A 11/2013	3155	496,27 €	265	Total Teq CO2	0,593796	
1	Total		-			7069	1 641,35 €	0 594			1 abonnement résilié
,	Total	1				7005	1 641,35 €	354			1 abornement resilie
			Gaz	Ţ			Electricité (3 kW				Remarques
Logements 16		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	1,579	
place de l'Eglise (x 1)	1er semestre	33	102,88 €	8	DE12/2012	1657	307,26 €	139	Total €	420,83 €	
	2e semestre	-111	10,69 €	-26	A 11/2013	1007	307,20 €	0	Total Teq CO2	0,12117	
				0				0			
1	Total	-78	113,57 €	-18		1657	307,26 €	139			
			Gaz				⊟ectricité (12 kw	)			Remarques
Boutique multiservices		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	0,234	
18 Place de	1er semestre		(0.10)		DE12/2012						
l'Eglise	2e semestre	0			A 11/2013	234	240,16 €	20 0	Total € Total Teq CO2	240,16 € 0,019656	
1	Total	0	0,00 €			234	240,16 €	20	Total Tod GG2	0,010000	
	1						Flacture 14 (2 LW)				D
Garage		<b></b>	Gaz	T			Electricité (3 kW	GES (kg eq			Remarques
(services	ļ	Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)		Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	CO2)	Total Mwh	7,077	
techniques)	1er semestre				DE12/2012	7077	1 082,13 €	594	Total €	1 082,13 €	
	2e semestre				A 11/2013			0	Total Teq CO2	0,594468	
1	Total					7077	1 082,13 €	594			
Cootier	l'agus cont	hla									
Gestion de	reau pota	DIE 9101				Flacts	cité (18 kW – tarif	HP/HC)			Remarques
Pompes eau								GES (kg eq			-ternaryue3
potable		-	<del> </del>	<b></b>	DE12/2012	Conso. Kwh	Coûts (€TTC) 7 617,75 €	CO2) 5047	Total Mwh Total €	60,086 7 617,75 €	même facture pour station et pompage?
					A 11/2013	00000	. 5.7,75 €	0	Total Teq CO2	5,047224	
						6000-	701777	0			
	J		ļ	J		60086	7 617,75 €	5047	J	L	
	T		······································			Electri	cité (18 kW – tarif				Remarques
Station de						Conso. Kwh	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	Total Mwh	0,349	
pompage					DE12/2012	349	342,32 €	29	Total €	342,32 €	
	<del></del>	-	ļ	ļ	A 11/2013			0	Total Teq CO2	0,029316	
						349	342,32 €	0 29			
	Consomr	nation (Mwh)	254,4		bâtiment	Consomn	nation (kw h)	160171		Fa	acteurs GES
		ûts (€)	25 723 €		bâtir	Coú	its (€)	11 629,71 €	GAZ	0,231	kg eq CO2/kWh
Bâtiments +	Co		44,9		Gaz	GES (kg	g eq CO2)	36981	Electricité	0,084	kg eq CO2/kWh
Bâtiments + Gestion de	Co GES (1	eq CO2)									
Bâtiments + Gestion de l'eau potable	GES (1			-							
Bâtiments + Gestion de l'eau potable Total 2013	GES (1	nation (Mwh)	193,9		cité nt		nation (kw h)	33828	cité cité	Consommation (M wh	60435
Bâtiments + Gestion de l'eau potable Total 2013	GES (1	nation (Mwh) ûts (€)	193,9 17 763 €		lectricité âtiment	Coú	ìts (€)	6 133,58 €	lectricité ss tion eau stable	Coûts (€)	7 960,07 €
	GES (1	nation (Mwh)	193,9		Électricité bâtiment	Coú			Électricité ges tion eau potable		
Bâtiments + Gestion de l'eau potable  Total 2013 10	GES (T	nation (Mwh) ûts (€) Feq CO2) 7 bâtiments	193,9 17 763 € 39,8	Mwh	Électricité bâtiment	Coú	ìts (€)	6 133,58 €	Électricité ges tion eau potable	Coûts (€)	7 960,07 €
Bâtiments + Gestion de l'eau potable Total 2013	GES (T	mation (Mwh) ûts (€) Γeq CO2)	193,9 17 763 € 39,8	Mwh Mwh	Électricité bâtiment	Coú	ìts (€)	6 133,58 €	Électricité ges tion eau potable	Coûts (€)	7 960,07 €

Eclairage p	ublic					
<u> </u>			Electricité	***************************************	Puissance	Remarques
				GES		
Rue de Paris		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	(kg eq CO2)	2,6	
rao ao rano	de 12/2012	7096	867,14 €	773		
	à 12/2013			0		
				0		
1	Total	7096	867,14 €	773		
					3	
			Electricité	050 //	Puissance	Remarques
2 rue Saint		Conso. Kw h	Coûto (ETTC)	GES (kg eq	10.0	000000000000000000000000000000000000000
Val	de 12/2012	19318	Coûts (€TTC)	CO2) 2106	10,8	ooge
	à 12/2013	19310	2 701,51 €	0	<b>-</b>	osopo
	a 12/2013				<b></b>	occupant
				0	ļ	
	<b>-</b>					
1	Total	19318	2 701,51 €	2106		
*			<b>—</b>			
			Electricité	CEC /lss	Puissance	Remarques
Ham eaux de		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	GES (kg eq CO2)	1,50 kW	2000
Prinvaux	de 12/2012	3094		337	I,OU KVV	
	à 12/2013	3094	417,58€	0	<b>!</b>	
	a 12/2013			0	<b>-</b>	
4	T-+-I	2004	447 FO C	<b>†</b>		
1	Total	3094	417,58 €	337		
						_
		ļ	Electricité	CES (ka sa	Puissance	Remarques
Route		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)  Abont + conso	GES (kg eq CO2)	0,8	
d'Argeville	de 12/2012	1373		150	0,8	
	à 12/2013	10/0	201,60 €	0		
	a 12/2013			0		
4		4070		÷		
1	Total	1373	201,60 €	150	-	
			Electricité		Puissance	Pomorquos
			Dectricite	GES (kg eq	Fuissance	Remarques
Ham eaux de		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	CO2)	0,7	
Touvaux	de 12/2012	1054	164,21 €	115	, o,,	
	à 12/2013	1001	104,21 €	0	<b>}</b>	
				0	<u> </u>	
1	Total	1054	164,21 €	115		
-	IUlai	1034	Electricité	113	Puissance	Remarques
			LICUI IUILE	GES	i uissaille	nemai ques
Place de		Conso. Kw h	Coûts (€TTC)	(kg eq CO2)	2,6	000000
l'EGLISE	de 12/2012	-20	125,72 €	-2		
	à 12/2013		, C	0		
decision				0		
1	Total	-20	125,72 €	-2		
	IOtal	-20	125,72 €		<u></u>	
		T			T	<del> </del>
				1		
Total 2013		nation (Mwh)	31,9	soit	31935	kWh
6 postes EP		ûts (€)	4 352 €			
o podes El	GES (T	eq CO2)	3,5	soit	3481	kg eq CO2
	Facteurs GES	3				
***************************************						
Eléctricité	0,109	kg eq CO2/kWh				



necessite un nettoyage de son

#### Articles de presse et informations :

Chantier du SIARCE 2014

(Siarce) s'est déroulé dans la commune de Boigneville mi-juillet.

Réseaux et de Cours d'Eau

Indicat Intercommuna Un chantier citoyen du

d'Aménagement, de

envahi par les "lentilles d'eau à leurs loisirs, pour intégrer un affluent de la rivière Essonne, sa source sur la commune. Cet peine 4 kilomètres qui prend du village, petit cours d'eau d'à nettoyer la Velvette, au cœur des communes voisines avec village. Mardi 15 juillet, ils ont participer ainsi à la vie de leur durant une petite semaine et chantier citoyen du Siarce ont renoncé à leurs vacances Arab, l'animateur. Leur mission : retrouvé 3 autres jeunes, venus

Stèven, Eléonore et Péroline rois jeunes Boignevillois

cours et de ses berges pour

suivant le milieu. Elle peut égade canards ou de carpes gique contre cette proliferaambigu désignant certaines aquatique. La "lentille d'eau éviter l'eutrophisation du milieu tion consiste en l'intégration dont la prolifération est rapide plantes aquatiques flottantes est un nom vernaculaire Jne solution passive et écolorepresentant son president être compostee. general des services au Siarce, Daniel Arnault, directeur François Destouches et de Jean-Claude Dampierre et lente, en présence des élus 18 juillet, dans la salle polyvarécompenses, travail, vient le moment des Au terme de ces 4 jours de vendred

lement servir d'engrais vert ou Xavier Dugoin, Jean-Claude sans relache ces 4 jours ».

> et que vous êtes prêts à reparque vous aurez tous un bor d'autres candidats à découvrir oreille fonctionne pour attirer et espère que le bouche à l'expérience soit renouvelée souvenir de cette expérience cet acte citoyen. « Je souhaite pour des prochaines vacances, tir», conclut-il.

de 160 euros en cheques autour du verre de l'amitié, des élus c'était une « jolie expé cadeaux et une rémunération reçoivent avant de se retrouve Margant, Morgan et Tony tive pour de bonnes causes ». Stéven, Eléonore, Péroline téger. » Pour les jeunes et les protection du patrimoine est rience et une heureuse initia mettre les valeurs pour la pro mportante. « La nature, il fau Daniel Arnault rappelle que la "entretenir, la valoriser et trans-



A droite, Jean-Claude Dampierre, premier adjoint, les jeunes et leur animateur, ainsi que Daniel Arnault, directeur général des services du Siarce, représentant le président Xavier Dugoin.

vacances et un diplôme.

II Jacques Huer

La municipalité souhaite que sant aux jeunes du village et " Merci au Siarce d'avoir orgad'ailleurs : « Vous avez travaillé a dirigé nos jeunes ». S'adresponctuels et à l'animateur qui merci aux jeunes toujours commune du Sud-Essonne, Dampierre, prend la parole: nisé ce chantier sur notre petite

mission accom

#### Charte PNR





#### DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Evry

Canton de Milly-la-Forêt

91720 BOIGNEVILLE

000

OBJET : Grand nettoyage de printemps

N/Réf.: JCD/LR

Monsieur le Directeur,

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

#### Commune de BOIGNEVILLE

----

 $T\'{e}l\'{e}phone: 01~64~99~40~07~-T\'{e}l\'{e}copie: 01~64~99~35~56$ 

Mail: mairie.boigneville@wanadoo.fr

Boigneville, le 14 mars 2014

BRICOMARCHE 91490 – MILLY LA FORET

L'opération "Essonne verte – Essonne propre" est reconduite pour 2014. Ce grand nettoyage de printemps mobilise ainsi sur l'ensemble du territoire essonnien le plus grand nombre d'acteurs locaux (citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises ...) par des actions éducatives à l'écocitoyenneté et des opérations de valorisation des milieux naturels.

A Boigneville, le ramassage est programmé **Samedi 05 avril 2014**. Comme chaque année, nous sollicitons votre générosité afin de recueillir des cadeaux qui seront distribués en fin de journée à chaque participant pour recompenser son engagement.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à l'instar des années précédentes et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le 1er Maire-Adjoint, Jean-Claude DAMPIERRE



#### BOIGNEVILLE

# Pas de place pour les déchets sauvages dans le village

Une quinzaine d'habitants, sensibles à la protection de l'environnement, sont partis à l'assaut des déchets sauvages. Is n'étaient pas nombreux mais motivés les bénévoles e l'opération nettoyage de rintemps organisée par le général et la onseil ommune! Rassemblés devant mairie, samedi 5 avril, les plontaires se sont équipés de ants et de sacs pour silloner les chemins et les abords es cours d'eau du village, tentifs aux consignes de an-Jacques Boussaingault, aire de la commune, qui



Des bénévoles très motivés!

affectait à chacun les secteurs à nettoyer. Canettes, sacs, gravats ont ainsi disparu de la commune à l'issue de trois heures de nettoyage. Un engagement pour l'environnement

récompensé par un diplôme et la satisfaction personnelle d'avoir participé à la préservation du cadre de vie commun.

II V.P



« Quand communes et citoyens s'engagent pour préserver la biodiversité, les ressources en eau et leur santé..., »

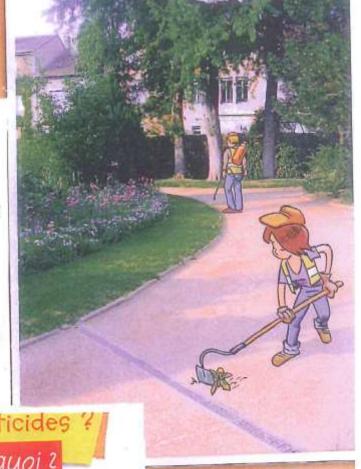


Semaine du développement durable

Exposition à La salle polyvalente

Du mardi 2 au 7 avril 2013

De 14 h à 17 heures



Vous avez dit pesticides C'est quoi?

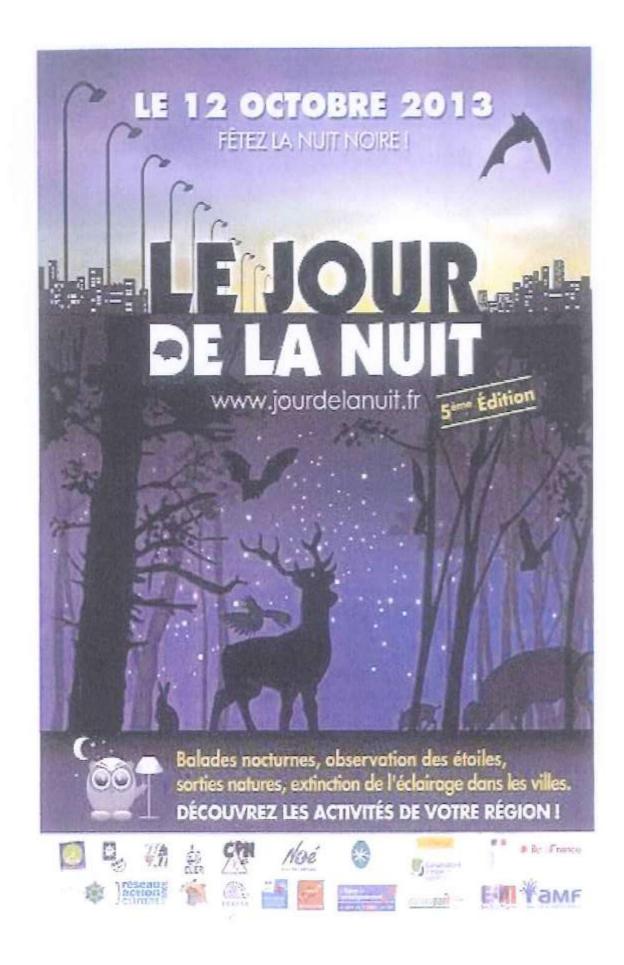
Le terme pesticide regroupe les substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les plantes ou animaux jugés indésirables.

Pesticides = Produits phytosanitaires = Produits phytopharmaceutiques



Fredon

REDUIRE ET AMEUDRES L'UTILISATION DES PIEVTOS





Votre Interlocuteur Baya Kanane 01.69.16.18.35 - b.ks

MILLY-LA-FORÊT

## Le PNR mise sur l'écologie

A l'occasion de la semaine du développement durable. le Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais français organisait, mardi 1º avril, la présentation des filières locales du chanvre et du bois energie.

l'heure de la protection de Al'environnement et des énergies renouvelables, le PNR du Gâtinais met en avant ses innovations pour proposer des ressources afternatives et écologiques.

#### Le chanvre, matériau d'avenir

Depuis 2012, dix exploitants du PNR cultivent le chanvre dans un but très louable puisqu'il est destiné à devenir un matériau d'isolation. Les agriculteurs diversifient ainsi



Jean-Jacques Boussaingault, (président du PMR), Ann Carer (architecte du PNR) - Denis Meunier (gérant de la SCIC Gâtinais Bois) - Nicolas Dufour (co-gérant de Gâti-Chanvre).

leur production et le consommateur y trouve une valeur écologique. Sa culture est respectueuse de l'environnement : « Le chanvre n'a pas besoin de pesticides, ni de beaucoup d'eau et d'engrais car il valorise par lui-même énormément le sol sur lequel il pousse », explique Nicolas Dufour, pré-

sident de l'association Chanvre Avenir, à l'initiative du projet. Les débouchés sont multiples : industries agroalimentaires. pharmaceutique, cosmétique. textile, automobile, aéronautique... Et cette plante robuste se substitue également aux matériaux d'isolation dans le bâtiment. C'est sur ce point

qu'est axée la production du par des propriétaire Gâtinais, « On fait du béton chanvre avec de la chaux, de la laine de chanvre... C'est un isolant phonique et thermique très performant», détaille Ann Carer, architecte au PNR. Portée par la société Gâti-Chanvre, l'exploitation a vocation à se développer et un projet d'usine de défibrage pourrait même. voir le jour d'ici quelques années. En 2014, pour inciter les professionnels locaux à travailler le chanvre, le PNR met en place un programme de formation dans lequel les artisans seront pris en charge par des formateurs ayant obtenu l'agrément « Construire en chanvre ii.

#### Bois énergie, éthique et local

« La forêt du Parc est divisée en parcelles détenues à 80 %

qui rend la gestion explique Denis Meu de la Société Coope térêt Collectif (SCI) Bois Energie au sein le PNR leur propose sembler. Objectifs: la filière sur le territa tir une gestion dur forêt et générer ur économique. Le che est simple, la SCIC bois aux producteur le revendre transfori quettes pour chau tarif unique. Là aus: sur l'environnement puisqu'il s'agit d'une écologique et pri manière pérenne.

I Marion I

· Rens. Maiso Mill 01.64



#### Festivités à Boigneville

### INFORMATION « La fête des voisins » aura lieu le vendredi 31 mai prochain dans toute la France et permettra d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager un moment de convivialité et de développer la solidarité de proximité. L'édition 2013, prolongera cette mobilisation en vous proposant de développer au quotidien des bonnes pratiques de voisinage. C'est aussi l'occasion de multiplier les occasions de petits services ou d'entraide entre voisins en privilégiant la relation gratuite. C'est un moyen de favoriser et renforcer la cohésion sociale de notre village. Le Maire Jean-Jacques BOUSSAINGAUL



Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire Et le Conseil Municipal

Sont heureux de vous convier à un apéritif LUNDI 14 JUILLET 2014 à partir de 12 h 30 A la salle polyvalente

Un pique-nique pourra prolonger ce moment de convivialité dans le jardin ... Pour ceux qui le souhaitent, il suffira donc d'apporter un panier repas













































#### Diplôme